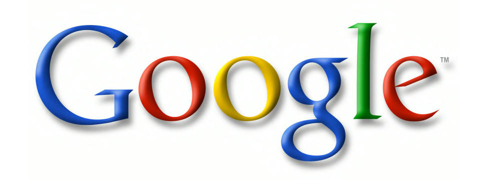
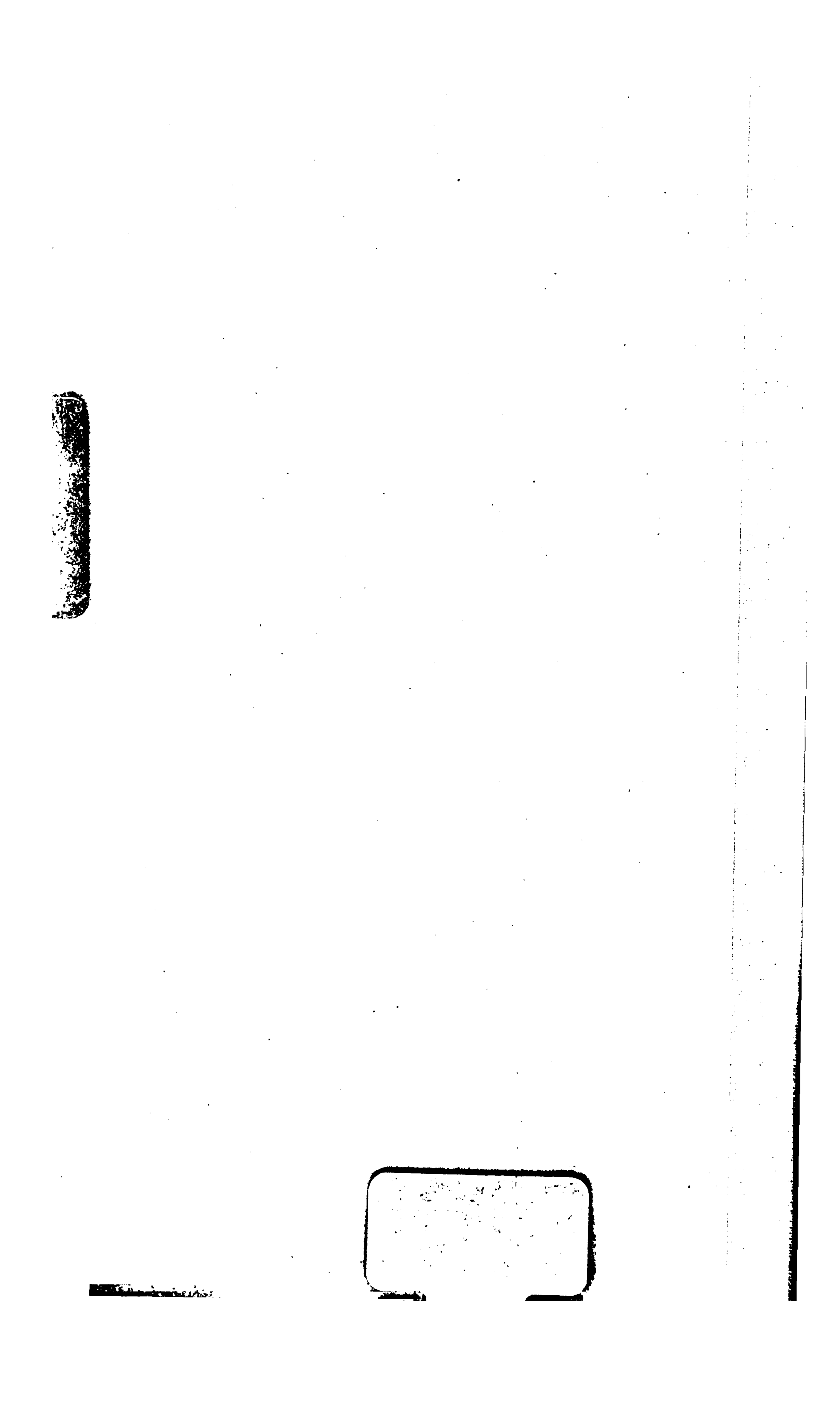
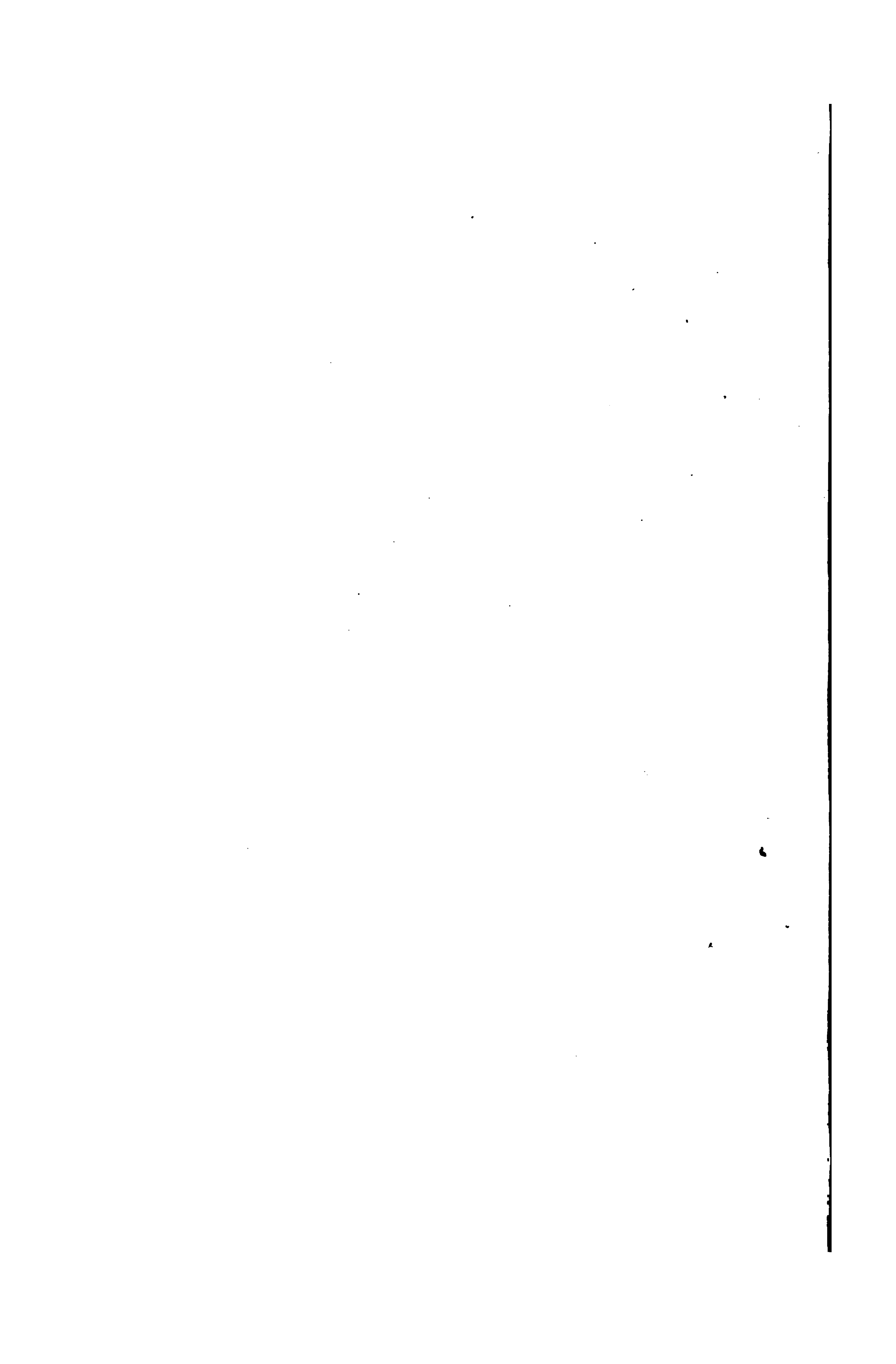










RECHERCHES

SUR L'ORIGINE

DES ORDRES

DE

CHEVALERIE

DU ROYAUME DE DANNEMARC,

PAR

LE DOCTEUR FRÉDÉRIC MUNTER,

Evêque de Sélande et des Ordres Royaux de Chevalerie, Grand Croix du Dannebrog et decoré de la croix d'argent du même Ordre, Professeur de Theologie en l'Université de Copenhague, un des Viceprésidents de la Société Biblique Danoise, Membre du Collége des Missions et de la Commission des Antiquités du Nord; des Académies des Sciences de Copenhague, Drontheim, Goettingue, Jonique, Italienne, de Munic, Naples, St. Petersbourg, Prague, Stockholm, Upsal etc. Correspondant de celle de Berlin & de l'Institut de Hollande.

COPENHAGUE MDCCCXXII,

chez *André Seidelin,*

Imprimeur de la cour et de l'Université.

À SA MAJESTÉ

LE ROI.

Par Son très-humble et très soumis

serviteur et sujet

l'Auteur.

PRÉFACE.

L'origine des ordres de chevalerie du Dannemarc a fait l'objèt des recherches de plusieurs savants. Le desir de les trouver aussi anciens que possible, a porté plusieurs auteurs à recueillir des traditions plus ou moins vagues, et à fonder sur elles tout leur système. D'autres au contraire ont rejeté ces traditions comme des fables qui ne méritoient pas la moindre attention. La vérité ne se trouveroit-elle pas entre ces deux extrêmes, comme il arrive si souvent? et, ce qui existe de nos jours sous de formes modernes, ne

pourroit-il pas tirer son origine de quelque institution plus ancienne, qui, bien qu'elle ait parû sous d'autres formes, seroit néanmoins le germe dont est éclos le moderne? et, seroit-ce au dessous de la dignité de l'histoire d'examiner la probabilité que pourroient avoir quelques-unes de ces anciennes traditions?

Ce petit ouvrage contient de telles recherches. La salle des chevaliers dans la cathédrale de Roschild, élevée audessus de la chapelle de Chrêtien I. nommée de la Sainte Trinité, qui doit avoir été le lieu de rassemblement de la confrérie renouvellée par Chrêtien I. et où maintenant est placée la bibliotheque du diocèse de Sélande, a donné lieu à cette dissertation. Accueillie avec intérêt par le clergé assemblé au synode de St. Jean 1818; il se pourroit que d'autres, surtout les mem-

bres des ordres royaux, pour lesquels ce sujèt doit avoir le plus d'interêt, lui accordassent aussi quelque attention. Mais je déclare d'avance, et tout mon ouvrage le prouve, que, ce qui en fait l'objèt, n'est pas l'histoire des ordres, mais un simple essai de lier en un corps les notices éparses concernant leur origine, qui nous ont été transmises. Si d'après cela les connoisseurs et les savants habiles à traiter des sujèts historiques obscurs, y trouveroient quelque probabilité, vû la maniére dont j'ai présenté la chose, j'aurai obtenu tout ce que j'en desire. J'ajoute, que je m'attends à mieux en faveur de mes opinions sur l'ordre de l'Eléphant, qu'à l'égard de ce que j'ai eû à dire sur l'ordre du Dannebrog; mais il falloit également tâcher de découvrir son origine dans les siècles passés, et de montrer au

moins, que, quand-même l'ordre n'eût été fondé que par le roi Chrêtien V., il y en avoit eû quelques traces du tems de Waldemar II. auquel on pût attacher l'ordre moderne.

Les sources d'où j'ai puisé, sont indiquées dans les notes. Pour mieux éclaircir la matiere j'ai ajouté quelques lithografes, demême que quelques pièces justificatives. Je remets ainsi cette dissertation au jugement des Critiques. Le tems n'est plus où des discussions de cette nature puissent avoir quelque importance politique; et il est indifférent pour la gloire de notre patrie, que nos ordres de chevalerie aient quatre ou cinq siècles de plus ou de moins.

I.

Les recherches sur l'origine des Ordres de chevalerie du Dannemarc doivent remonter à des tems très reculés; non pas pour démontrer l'existence de ces Ordres mêmes dans ces siècles si éloignés de nous, mais pour découvrir, s'il est possible, les premiers anneaux de la chaîne à la quelle ils pourroient tenir. Ces recherches doivent, ce me semble, s'attacher aux notices que nous avons d'une congrégation très utile du moyen âge, nommée les *freres Pontifes*. Il en resulte, que dans ces tems barbares, où le droit du plus fort, dominant partout, fouloit aux pieds la sureté publique, et où les voyageurs, et surtout les marchands, étoient exposés à toute sorte de vexations, des hommes bienveillants s'associoient dans plusieurs pays de l'Europe, ayant pout but principal de faciliter le passage des grands fleuves, soit en y

établissant des bacs, soit en y bâtissant de grands ponts, auxquels souvent ils joignirent des hospices pour les pauvres et les malades; soit en secourant les voyageurs, ainsi que les chevaliers en Palestine, par de convois armés. Ces notices nous indiquent en outre, que l'Eglise sanctionna ces associations.

On peut en partie regarder le besoin de ces tems en soi-même comme une raison suffisante de l'origine de ces congrégations; mais il est aussi possible qu'elles se trouverent en rapports éloignés avec les associations qui eurent déja lieu du tems de l'empire romain *), et qu'elles en puissent être regardées, si non comme des continuations, du moins comme des imitations.

*) On trouve dans Heldmanns drei ælteste geschichtliche Denkmale der deutschen Freymaurerey, Aarau 1819 p. 51 et suiv. un recueil de notices très instructives sur ces associations (Collegia) qui ressembloient quelquefois aux corporations (Gildes) de chez nous; ainsi que sur l'esprit de la législation romaine concernant ces congrégations. Elles ne jouïssoient pas toujours de la faveur du gouvernement. L'Empereur Trajan p. ex. étoit fortement prévenu contre elles, ce qui se voit par plusieurs passages de ses lettres à Pline le jeune. C'étoit une des causes qui motivoient son manque de bienveillance pour les Chrétiens. Il faut surtout faire attention aux *Utriclarii* ou *Utricularii*, dont la destination étoit sans doute de faire passer aux voyageurs le Rhône ou d'autres grands fleuves, d'y faire le commerce et d'y soigner les transports des vivres. Nous avons du savant Schwarz

Il est bien à regretter que ce qui nous reste de notices sur ces premieres corporations du moyen âge, soit si incomplet; parceque ceux-mêmes qui ont écrit avec le plus grand soin sur les congrégations religieuses dans l'église catholique, ne font que rarement mention des associations en question et de leur histoire, quoique leur institution ait été beaucoup plus utile que bien des Ordres sur lesquels nous avons de gros volumes in folio. Nous ne pouvons pas même décider, si ces congrégations, que nous rencontrons aux mêmes époques dans différents pays, ont été en liaison les unes avec les autres dès les premiers tems. Mais il se trouve des traces que dans la suite elles ont été réunies dans une espéce d'Ordre, et il est

à Altorf dans ses Miscellanea politioris humanitatis, 1721, une dissertation de Collegio Utriculariorum. Il est souvent question de ces congrégations (Collegia) dans les inscriptions romaines; comme p. ex. Spon Miscellanea eruditae Antiquitatis pag 61 et 171. Artaud lettres sur trois inscriptions des navigateurs du Rhône et de la Saône, dans les Annales Encyclopédiques de Millin. 1818. vol. III. p. 258. Lipsii Inscriptiones antiq. p. 167. Reinesii Syntagma Inscr. Class. XI. No. 64. Gruteri Inscr. p. 413 No. 4. p. 428 No. 10. Muratori Thesaur. Inscript. p. 531. No. 4. p. 532. No. 1. Ces associations payennes avoient aussi, selon l'esprit de l'antiquité, des rites religieux, dont on trouve quelques traces dans les inscriptions.

bien probable que l'origine en est à chercher en Italie *).

Les premieres relations qui en sont parvenues jusqu' à nous, sont des environs de Lucques, où un hôpital, nommé *de alto Passu*, nom qui fut changé depuis en *Altupascio* et *Turpascio*, fut fondé par douze hommes pieux dans l'onzieme siècle. Il étoit situé sur la frontiere entre le territoire de Lucques et de Florence; et ses membres s'étoient imposé l'obligation de soigner les pauvres et les malades, de defendre les voyageurs contre les brigands et d'aider les premiers à passer les fleuves sur des bacs ou des ponts, moyennant un léger péage, dont les pauvres cependant étoient exemts. Il paroît que les prévôts de cet hôpital se sont rendu célébres, surtout par un pont sur l'Arno, qui existe encore, et que l'on nomme *Ponte di S. Aluccio*, d'après un pâtre, qui dans le douzieme siècle se dévoua au service des veuves, des orphelins, des pauvres et des voyageurs, jusqu'en 1138 où il mourut. Il fonda trois hospices, l'un situé sur les bords de l'Arno, dont le passage dangereux

*) Le premier qui ait répandu une lumiere satisfaisante sur cet objet, est M. Grégoire ancien Evêque de Blois, dans ses Recherches historiques sur les congrégations hospitalieres des freres pontifes ou constructeurs de ponts, Paris 1818, où j'ai puisé ce que j'en dis ici.

pour tant de voyageurs l'engagea à bâtir le pont duquel nous venons de parler. La congrégation acquit de la considération et des richesses, se divisa, comme les Ordres hospitaliers avoient coutume de faire, en trois classes, savoir les chevaliers, les prêtres et les freres-laics ou servants, et embrassa d'abord la règle de St. Augustin, puis, après l'an 1239, celle des chevaliers de St. Jean de Jérusalem analogue à la premiere; mais sans cependant appartenir à leur Ordre ou être en quelque relation de subordination avec eux. La congrégation avoit son supérieur à elle, qu'on appelloit Magister, Dominus, Custos, Rector ou Plebanus; et elle conserva son indépendence jusqu' à l'an 1590, où elle fut réunie à l'Ordre toscan de St. Étienne.

Une pareille congrégation nâquit en France, mais un siècle plus tard. Et c'est encore ici un pâtre qui doit lui avoir donné naissance. On raconte que celui-ci, nommé Bénoit, mais plus connu sous la forme diminutive de ce nom, Bénézet, doit avoir persuadé l'an 1177 (ou plutôt en 1178) à Avignon, à l'occasion d'une éclipse de soleil arrivée dans la derniere desdites années, le peuple assemblé dans l'église et puis aussi les habitans des environs, de bâtir un grand et beau pont sur le Rhône. La construction en doit avoir été assez avancée l'an 1185, puisqu'on

y payoit dèja un péage en cette année. Les miracles que les légendes rapportent de Bénézet, lui valurent la canonisation plutôt que son entreprise utile. Son successeur, Jean Bénoit, qui portoit le titre de Prieur du Pont, obtint l'an 1187 pour lui et ses freres, une église et un cimetiere, ainsi qu'un chapelain pour leur service divin; et Clement III donna en 1188 à cette congrégation la confirmation papale. Elle prit le nom de *freres pontifes*, (freres constructeurs de ponts), le même nom que les principaux prêtres de Rome porterent par une cause pareille *). Le prieur se fit ensuite appeller à l'imitation des titres usités dans l'Ordre de St. Jean, Commendator, Commandeur général; mais il paroît pourtant toujours avoir été dépendant du maitre de l'Ordre de la maison toscane de alto passu **) qui obtint aussi de Philippe le Bel la direction de l'hôpital St. Jacques du haut Pas, qu'il fonda à Paris, que Charles IX cèda 1572 aux Béné-

*) L'explication ordinaire est: que les prêtres romains s'appelloient Pontifices, parcequ'ils devoient avoir bâti le pont Sublicius à Rome sur le Tibre, et avoir reçu depuis du roi Ancus Marcius la surintendance des ponts. Ainsi le dit Varron de L. Lat. IV. c. 15. Cependant d'autres dérivent ce nom de *posse facere*, quia illis erat jus sacra faciendi; mais cette étymologie est guindée et peu historique.

**) Hélyot Histoire des ordres monastiques religieux et militaires II. p. 279.

dictins, et que Louis XIV réunit ainsi que d'autres Ordres hospitaliers et militaires l'an 1672 à l'Ordre de *nôtre Dame du Mont Carmel et de St. Lazare de Jérusalem.* Mais la congrégation fut si peu considerable dans ce tems, que l'historien de cet Ordre, qui en rapporte la réunion sous l'an cité, ne fait pas même mention de l'hôpital, mais le comprend sous une dénomination générale *).

Les freres pontifes ont joui d'une bien autre considération en France, plusieurs siècles avant cette époque. Car ils florissoient surtout pendant le XIIIe siècle, principalement dans les provinces méridionales. Des Papes, des Princes, des Evêques et des Magistrats s'empresserent alors à l'envi de les combler de bienfaits. Ils recurent une quantité de possessions et construisirent plusieurs ponts, entre lesquels le pont sur la Durance près de Bonpas, est un des plus renommés. Le très grand pont sur le

*) Histoire des ordres hospitaliers militaires de Nôtre Dame du Mont Carmel et de St. Lazare de Jerusalem par Mr. Gautier de Sibert. Paris 1772 p. 457. il (le Roi) rétablissoit cet ordre (de St. Lazare de Jérusalem) dans l'administration et la puissance perpétuelle des maladreries, leproseries, hôpitaux et lieux pieux de ses états, et qu'il lui unissoit et incorporoit les maisons, droits et possessions des ordres du St. Esprit de Montpellier, de St. Jacques de l'epée, du St. Sepulcre &c.

Rhône, là ou le trajet est le plus dangereux, près de la frontiere entre la France et la Savoye, appellé le Pont St. Esprit, construit entre l'an 1265 et 1309, n'a apparemment pas été bâti par eux; mais ils furent ensuite appellés d'Avignon, pour desservir la chapelle et l'hôpital qui y étoient attachés *). Vers la fin du XIIIe siècle, les freres de Bonpas eurent le dessin de s'unir aux Templiers. Un des freres fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire; mais l'évêque de Cavaillon, qui d'abord avoit donné son consentement à la réunion, changea depuis d'avis. Ces Pontifes furent réunis en 1278 par le Pape Nicolas III, aux chevaliers de St. Jean, qui cependant ne garderent pas longtems cette fondation, étant contraints à la céder en 1320 aux Chartreux.

L'histoire des Templiers ne fait aucune mention du projet de cette réunion; nous n'en avons connoîssance que par la dissertation de Mr. Grégoire. Au reste ce grand Ordre observa aussi dans l'Europe méridionale le devoir de protéger les voyageurs, et eut même soin de leur bien-être. Il entretint en Espagne les trois routes romaines, dont celle de la Basse-Na-

*) Millin Voyage dans les départements du midi de la France II p. 124. Il attribue à St. Bénézet l'origine de ce pont; mais il se trompe en cela.

varre par Roncevaux, qui en est la plus occidentale, s'appelle encore le Chemin des Templiers. On attribue à leurs conseils et à leurs sollicitations la construction de la plus grande partie des ponts, hospices et hôpitaux dans l'Espagne septentrionale.

Les Pontifes avoient en France et en Italie un costume propre à leur Ordre, que Helyot à fait graver *). C'étoit une longue soutane blanche, ceinte d'une ceinture, et pardessus un manteau de même longueur, serré autour du cou. Sur la poitrine étoit cousue une croix de St. Antoine, à trois branches, dont plusieurs Ordres se servoient **), à cela prés, qu'elle imitoit la forme d'un marteau, qui avoit quelques fois le manche pointu par le bas, et deux pointes à chaque coté. Cependant la forme de la croix n'étoit pas toujours exactement la même. On trouve des variations sur plusieurs pierres sépulcrales dans l'église de St. Magloíre à Paris, et sur le mur de la tour de l'église dell' alto Passo près de Lucques ***).

*) Helyot II p. 278.

**) Cette forme de la croix, connue déja des premiers Chrétiens, avoit chez eux un sens mystique. Epistola Barnabæ c. 9. Clem. Alexandrini Stromata VI. c. 11. p. 784. Potter. Paulini Nolani epist. 24. ad Sever. p. 165. Voyez mes Symbola veteris ecclesiæ artis operibus expressa. p. 18.

***) Lami Eccl. Florentinae Monumenta Tom. III, chez Grégoire p. 44.

Il vaudroit bien la peine d'examiner, en quelle relation ces Pontifes ont été avec ces sociétés de constructeurs ambulans, si célébres dans le moyen âge, qui se nommoient *Coementarii* et *Latomi,* qui employoient leur art surtout au service de la Religion, et construisirent quantité des plus belles et des plus grandes églises cathédrales et de couvents. Leur premier séjour étoit sans doute dans les couvents; plus tard ils obtinrent là où ils construisirent leurs plus grands bâtiments, des endroits de rassemblement, qu'on appelloit en allemand *Hutten,* en anglois *Lodges.* Leur histoire commence à se débrouiller un peu de nos jours; mais comme on en a très peu de titres et actes, il faut la chercher avec beaucoup de peine dans les chroniques, dans l'histoire des anciens bâtiments et dans ces monuments mêmes *). Il est cependant très probable, que les freres Pontifes, s'occupant de la construction des ponts, qui ne demande pas seulement de l'expérience et de l'habileté, mais aussi des connoissances théoriques, ont été en liaison étroite avec les *Coementarii:* ce qui est d'autant plus vraisemblable, que la beauté et la solidité de plusieurs de ces ponts, et la vitesse avec la quelle

*) Ce qu'on en sait jusqu' a present, est développé au mieux dans l'ouvrage cité de Heldmann p. 105-203.

une partie en a été construite, indiquent des artistes habiles et un assez grand nombre d'ouvriers exercés.

II.

Des pays méridionaux passons au Nord pour examiner, quelles traces de pareilles confréries nous pourrons trouver dans ses royaumes, sans cependant songer à une dérivation immédiate des Ordres ci-dessus mentionés; car il s'agit ici bien plus de la ressemblance du but que de celle de l'origine ou des formes extérieures. Nous y trouvons en effet, qu'en Suède, ce pays entrecoupé par tant de fleuves, une quantité de ponts ait été construite dans une intention religieuse. Car maint homme de bien construisit des ponts sur des torrents difficiles ou dangereux à passer, soit seul, soit en société, pour le salut de son âme ou celui de ses parents. On en a des témoignages sur plusieurs pierres Runiques dont voici quelques-unes.

IARLABAGI LIT RAISA STAIN DISA AT SIK KVIKAN AVK BRV DISA GARDI FVR ONT SINA.

Jarlabagi fit élever cette pierre pendant sa vie et construire ce pont pour le salut de son âme.

ÞVRSTIN AVK VIGI LET GAVRA BVRV ÞISI FVRIR OSVRAR ANT MAG SINS. NV IS SAL SAGVAT. SVAN IABI GVD.

Durstin et Vigi ont fait faire ce pont pour le salut de l'âme de leur parent Osur. Son âme est maintenant bien-heureuse. Dieu le veuille.

GHVLV LIT GERA BRO FRANT KILAVA TOTVR SIN VK SVM ATI VLFR.

Ghulu fit construire le pont pour l'âme de sa fialle Kilava mariée à Ulfr.

SVAIN OK IGVLFASTR ÞAIR STAIN RITV OK BRV GIARÞV EFTIR IGVL FAÞVR SIN OK ASELFI MVÞVR SINA.

Svenon et Igulfast gravèrent cette pierre et construisirent ensuite ce pont en mémoire de leur pere Igul et de leur mere Aselfi *).

Et la loi d'Ostrogothie dit: "Si quelqu'un "construit un pont pour le salut de son âme, "il ne sera pas tenu de l'entretenir plus long-"tems qu'il ne le voudra." "mais, est-il dit "ensuite, ceux qui possédent la terre, seront "tenus de l'entretenir, s'il y avoit auparavant "un pont; mais en cas du contraire, l'entre-"tien ne sera pas à leur charge, à moins qu'ils

*) On trouve ces inscriptions entre plusieurs autres dans Acta literaria Sveciae Anni 1727, p. 278 et suiv.

"ne se soient engagés de l'entretenir *)." — Il resulte de cette détermination, que le mot *Bro* que nous avons traduit *pont*, ne doit pas seulement être pris dans son sens ordinaire et le plus usité, mais aussi dans celui de *chemin pavé.*

Bénoit Evêque de Skara 1178 jusqu'en 1190 **) fut surtout célébre par de pareils établissements d'une utilité générale. Outre six églises qu'il fit bâtir dans son diocèse, il fit ouvrir à grands frais et avec des travaux incroyables des grands chemins à travers de forêts et de terrains impénétrables dans toute la Vestrogothie; et construisit quatre ou cinq ponts, qui paroissent exister encore ***). Mais il seroit difficile à décider, si lui et les autres, mentionnés sur les pierres Runiques et dans la loi d'Ostrogothie, appartenoient à la congrégation des freres Pontifes; ou si, par un mouvement spontané de leur générosité, ils tâchoient de soulager leurs compatriotes en ce qui pouvoit leur être nécessaire pour faciliter la communi-

*) Tit. de aedific. c. 4 §. 2.

**) "qui n'avoit point de pareil en bienfaisance, ni avant, "ni après lui" dit une rélation sur les évêques suédois dans l'édition de Stiernhielm des lois de Vestrogothie, pag. 95.

***) Rhyzelii Episcoposcopia Svio-Gothica I. p. 167.

cation; de maniere que l'exemple des freres en Italie et en France eut étendu son effêt jusqu'aux extrémités du monde cultivé et chrêtien.

Nous trouvons aussi en Dannemarc la trace d'un pont ou pavé établi par un particulier en mémoire de son frere. C'est une pierre Runique encadrée dans le mur de l'église de Sandbye en Sélande.

SVLFA RESTIDI BRV DIS IKI DVRILS BRVDR SIN *).

Sylfe construisit ce pont (ou pavé) en mémoire de son frere Durils.

Mais il est difficile ici de décider s'il y avoit une intention religieuse dans cet acte de piété fraternelle de Sylfe pour son frere, puisqu'une autre inscription sur la même pierre parle d'un pere, en mémoire duquel le fils a fait sculpter la pierre. Selon l'explication de Worm, il faut lire.

STAIN SETI SPAIKIVSV EIFTI SVSVR FADVR SIN.

la pierre posa (fut posée par) *Spaikiusu* (Speciosus, nom qu'on lit quelque fois dans les auteurs du moyen âge) *en mémoire de Susur son pere.*

*) Wormii Monumenta Danica. Class. II. Selandica. p. 125.

III.

Le Dannemarc n'avoit point de grands et larges fleuves dont le trajet eut pu être difficile en quelque maniere que ce fût. Il n'y avoit point de brigands dans le pays qui infestassent les grands chemins. Les moeurs de la noblesse étoient meilleures que celles des nobles d'Allemagne; et jamais gentilhomme danois n'a attaqué et pillé les voyageurs. Mais en revanche les côtes étoient exposées partout aux irruptions des pirates vandales, qui vengeoient largement sur les Danois les excès que leurs ancêtres avoient commis sur les côtes d'Angleterre, d'Irlande, de Flandre et de France. Ces pirates faisoient des descentes continuelles, pilloient, saccageoient, emmenoient des prisonniers et emportoient un riche butin. Dèja Adam de Brême rapporte *), que les côtes du Dannemarc étoient prèsque désertes par la peur qu'on avoit de ces hôtes. Leurs invasions augmenterent sous les successeurs du Roi Svenon II fils d'Estride. Eric III même fut attaqué par eux sur le Belt. St. Canut, ou Canut IV, Eric I ou le Bon, et le Duc Canut s'armérent à la vérité pour la défense des côtes, et punirent, le mieux qu'ils purent, les cor-

*) Hist. Ecles. p. m. 131.

saires; mais ceux-ci n'en étoient pas moins encore bien puissants du tems que Valdemar I parvint au trône. La Jutlande depuis Skagen jusqu' à l'Eidre fut dépeuplée peu-à-peu sur la côte de l'Est; de même que la côte méridionale et orientale de la Sélande. La Fionie, et les petites iles doivent avoir été comme desertes; les pirates doivent même s'être établis en differentes contrées et avoir construit des chateaux forts *), surtout dans les baies et les ports avancés; et si ces faits sont par fois exagérés, il est du moins indubitable, que l'état du pays doit avoir été extrêmement malheureux. C'étoit surtout pendant la guerre civile entre Svenon Grathe et Canut V., que les côtes étoient exposées à ces invasions; et Svenon, étant seul maître du royaume, après que Canut s'étoit vu forcé de se réfugier à la cour impériale; avoit envain cherché à reprimer ces pillages, quoiqu'il eut remporté une grande victoire sur les pirates, lorsque ceux-ci eurent fait une descente en Fionie **). Leurs forces et leurs ressources étoient inépuisables, et leurs flottes si nombreuses, que sous Waldemar I quinze cens navires des Vandales firent naufrage sous la

*) Suhm Danm. Hist. VII. p. 17. Baden om Danmarks og Norges Handel p. 34.
**) Suhm VI. p. 195.

Hallande dans une seule tempête *). Or, peut-on s'étonner de ce que les négociants qui surtout etoient exposés à perdre leur fortune sur mer, le gouvernement se trouvant trop foible pour les protéger, tâchassent de se mettre eux mêmes à couvert, et qu'à la même époque où des Ordres de chevalerie religieuse, et de freres pontifes établis au midi de l'Europe eurent soin de plus d'une maniere des grands chemins et de la sureté des voyageurs; une semblable association se forme en Dannemarc, afin d'en mettre les côtes et les mers en sureté? La ressemblance entre ces diverses sociétés est, au reste, d'autant moins à méconnoître, que la derniere ne manqua pas non plus d'institutions religieuses. Nous ne la connoissons que par la relation très incomplette de Saxon le Grammairien, et il est bien facheux qu'il nous faille renoncer à toute espérance d'acquerir jamais une connoissance exacte de cette société qu'il appelle *societas piratica;* qui sans doute seroit d'un grand intérêt pour l'histoire de nos Ordres. Les anciennes archives de l'Evêché de Roschild, où apparemment l'on auroit pu trouver des éclaircissements à ce sujet, furent détruites dans l'incendie de Copenhague en 1728, vu que l'Evêque d'alors les avoit fait venir dans cette capitale

*) Saxo Grammat. LXIV. p. 277 ed. Stephan.

pour les mettre en ordre. La collection des titres et actes danoises dans les archives privées du Roi n'en contient aucune trace; sans quoi le célébre historiographe du Dannemarc M. de Suhm n'auroit pas manqué d'en faire usage. Par conséquent on ne peut guères espérer d'en trouver dans celles du Vatican, qui sont à considérer comme les archives générales de l'Europe, d'où nous avons reçu les copies de tous les diplomes qui concernent l'histoire du Dannemarc. Il n'y a donc qu'une découverte fortuite qui puisse répandre quelque lumiere ultérieure sur cet objet obscur pour nous; et il ne nous reste que d'examiner d'autant plus exactement ce que nous possedons. Cela peut du moins nous procurer quelques vues utiles.

Ce fut à Roschild, lorsque les côtes du royaume, au grand détriment de la navigation et du commerce, souffrirent des incursions fréquentes d'un essaim prodigieux de pirates, que de gens de bien et de courage s'unirent, sans doute selon l'ancienne coutume du nord, en une confrérie à vie et à mort (Fostbrödrelag) pour s'opposer de force à ces attaques. Roschild étoit alors une des plus grandes villes commerçantes en Dannemarc, dont le port offroit plus de moyens de defense que ceux de la plupart des autres villes, vu son entrée étroite, et le

golfe peu large et très long nommé Isefiord qui y conduit. Le Chef de cette nouvelle confrérie se nommoit Wetheman. Nous ne savons rien de son origine, mais le nom paroît être allemand et se trouve encore en usage comme nom de famille, *Wiedemann*. Peut-être n'étoit-ce pas même un nom propre; mais plutôt un titre d'emploi dont l'origine pouvoit dériver de la langue moesogothique*). On n'a pas non plus

*) Je trouve dans la traduction de St. Marc X. 9. par Ulfilas: *Thatai nu God gawath manna thamma ni skaidai.* Car ce que Dieu a uni l'homme ne doit pas le séparer. Le verbe *gawath* a à l'infinitif *withan* (unir, nouer). Le mot anglo-saxon *widdan* et *weddigan*, pacisci, spondere, promittere, a la même origine; delà *Wedbrother* Socius. Dans la langue angloise le même mot radical s'est conservé. *To wed* c'est s'unir pour toujours, se marier. *Wetheman* pourroit donc signifier, *Mann* (l'homme, le chef) *de l'union*, *de la société*. *Wedde*, *Weddegericht* est le nom d'une administration dans les villes anséatiques, chargée de la police supérieure ou générale. Wedde paroît ici sous l'acception d'établir et de maintenir l'ordre et la sureté. Le Dannemarc a un ancien code de lois nommé *Witherlags Ret*, de Canut le grand, destiné à maintenir l'ordre parmi les personnes de sa garde et de sa cour. *Wither-lag* signifie donc ici lois établies pour le maintien de l'ordre et de la sureté. Voyez Mallet Histoire de Dannemarc. ed. in 8vo Tom. III p. 150. On sait que les anciens Germains avoient de pareils titres d'emploi, que les Romains prenoient pour des noms propres. Tel est le nom du prince des Hermundures *Vibilius* (Tac. Ann. II 63. XII. 29) C'est le mot connu dans le moyen âge *Waibel*

de notices de ses exploits antérieurs; et il seroit à souhaiter que ce qu'un litérateur danois a avancé, que ce Wetheman assista en 1147 aux expéditions des Danois en Portugal, en Espagne, en Afrique et en Palestine, et peut-être même a été ce capitaine du nord, qui selon la tradition abattit un éléphant armé, pût être appuyé par des preuves historiques. Cependant il faut qu'il aît été un homme de considération, et fameux par ses exploits, puisque tant d'hommes vaillants se rangerent sous ses ordres. Ils armerent des vaisseaux contre les pirates, et leur entreprise fut secondée par le Roi; ce qui est évident surtout parce qu'il leur fut permis de se servir, même sans le consentement des propriétaires, des vaisseaux qu'ils y trouvassent convenables. On peut aussi juger de là, que le mal étoit urgent, et la défense contre les Slaves ou Vandales devenue une affaire nationale. Les armements n'étoient d'abord que très peu de chose, ce qui prouve que le commerce des Danois avoit beaucoup souffert

Commandant. On dit encore par-ci par-là *Gerichtswaibel* (officier de justice), *Feldwebel* (sergent-major); et *Hermann* est peut-être *Heermann* (Chef d'Armée). C'etoit de même chez les Gaulois. Le nom de ce *Brennus*, qui prît Rome, et d'un autre qui ravagea la Gréce, n'est que le môt *Brennir*, Roi, General. La Tour d'Auvergne Origines Gauloises p. 84.

par les pirates; puisque ce n'est pas le manque d'hommes; mais la pénurie d'argent et le défaut de vaisseaux qui doivent avoir été les causes que ces moyens de défense n'étoient pas plus considérables. La valeur dut s'en montrer avec d'autant plus d'éclat et les guerriers devoient en être d'autant plus vigilants; et c'est ce qu'annonce toute leur institution. Aussi les membres de l'union ne veilloient-ils pas seuls à la défense des côtes, mais les habitants des campagnes s'entendoient avec eux; puisqu' autant qu'on peut comprendre l'expression pas trop intelligible de Saxon, il s'étoit formé une espèce de milice-garde-côte par toute la Sélande, pour être en état d'empêcher sur tous les points la descente de l'ennemi *).

Saxon étant l'unique source d'où nous puisons nos connoissances sur cette confrérie, l'extrait qu'il nous donne de ses statuts, qui, d'après ce que l'on voit, se truoverent à sa portée, est aussi la seule source d'où nous puissions tirer quelques lumieres sur leurs institutions: Nous en apprenons **):

1. *Que les freres, avant d'entreprendre la course devoient aller à confesse, se soumettre à la*

*) Liber. XIV p. 259.

**) Le lecteur trouvera le passage de Saxon dans les piéces justificatives sous No. 1.

pénitence qui leur seroit imposée et recevoir le saint sacrement. Ceçi étoit tout-à-fait conforme à l'esprit religieux du moyen âge, et presque généralement reçu dans toutes les corporations religieuses et militaires. Nous trouvons ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans la règle des Templiers *); qu'ils devoient, avant d'aller à l'ennemi, assister au service divin, entendre la Messe et communier; ce qu'ils ne négligerent guères s'ils n'étoient attaqués à l'improviste.

2. *Ils ne chargeoient leurs vaisseaux de rien, à l'exception d'armes et des vivres nécessaires, pour être d'autant plus lestes et plus agiles.*

3. *L'argent leur manquoit-il pour leur Solde,* (ou peut-être plutôt: pour leurs vivres & leurs autres besoins, puisque Saxon se sert de l'ex-

*) Chap. I. dans les *Retrais et Establissements de la Maison dou Temple.* Manuscrit sur parchemin du XIIIe siècle à la Bibliothèque Corsini à Rome, dont j'ai tiré copie: O venerables freres, por ce maismement est Dieu o vos, ce que vos promeistes le decevant monde mespriser por l'amor de Dieu perpetuellement, et mesprisastes les tormens de vos cors repens de la viande de Dieu, et salvées et enseignés des commandemens nostre Seignor. Aprés la fin devin servise n'est nus ne l'espouente d'aler en la bataille, mes soit appareilées à la corone. Et selon le texte latin: — divino cibo refecti ac satiati et dominicis præceptis eruditi et firmati, post mysterii divini consummationem nullus pavescat ad pugnam, sed paratus sit ad coronam.

pression "stipendiis defecti" ce qui signifioit dans le latin du moyen âge: quidquid vitae sustentandae est necessarium *); *alors ils l'empruntoient, ou le requéroient des habitants de Roschild, qui, en ce cas, obtenoient la moitié du butin*, c. à. d. de l'expédition pour laquelle l'argent avoit été employé.

4. *Ils veilloient beaucoup, étoient sobres, pour supporter les veilles, et dormoient sur les bancs de rameurs.*

5. *S'ils croisoient sous les côtes, ils devoient envoyer des barques à la découverte pour se garantir de surprises.* c'etoient donc des bâtiments légers pour reconnoître les détroits entre les îles.

6. *Ils devoient pareillement, si un vent contraire les forçoit de se retirer sous quelque île, employer toute sorte de précautions, et choisir le port le plus sûr.*

7. *La huitième partie du butin revenoit de droit aux propriètaires du vaisseau dont il se servoient.* Cette stipulation ainsi que cette autre qu'ils pouvoient prendre des vaisseaux où ils les trouvoient, même sans le consentement des propiétaires, n'eut apparemment lieu que dans les premiers temps de l'association.

*) Du Canges Glossarium mediae et infimae Latinitatis, sub voce: *stipendium*.

Saxon ne dit point comment on s'arrangeoit si les courses avoient manqué et les vaisseaux avoient été pris par l'ennemi. La confrérie doit ensuite, et bien vite, avoir gagné par de courses heureuses, assez de fortune pour avoir acheté, ou construit et armé elle même des navires. Il est d'ailleurs probable, qu'il n'étoit guères difficile de trouver parmi les vaisseaux marchands d'alors des vaisseaux convenables au but de la confrérie, tels que des Galères et autres bâtimens propres à de petites courses *rapides.*

8. *Le reste du butin, ou,* si le cas mentionné dans le N° précédant n'avoit pas lieu, *tout le butin se partageoit en parts égales, et le chef n'en avoit pas davantage que ses frères d'armes.*

9. *Trouvoient-ils des Chrêtiens sur les vaisseaux conquis, ils leurs rendoient la liberté, et leurs fournissoient des vètements.*

Saxon ne nous en dit pas davantage, et bien s'en faut, que ce soit là le tout ou le plus essentiel; car nous n'apprenons rien des rapports de la confrérie vis-à-vis de l'Etat et de l'Eglise. Mais dans ce temps, des associations avec une teinte religieuse, quand-même elles n'etoient point ecclésiastiques, étoient si communes dans la Chrétienneté que les historiens ne s'arrêtoient

guéres aux institutions et aux loix religieuses, à moins que ce ne fut leur objet bien prononcé: au reste ces lois et ces institutions étoient presque partout les mêmes. Il n'est pas rapporté de quelle grandeur étoient les vaisseaux de la confrérie, et quel en étoit le nombre de l'équipage. Mais nous ne nous méprendrons guères, en évaluant celui des vaisseaux qui n'étoient pas des bâtimens marchands empruntés de leur proprietaires, entre 200 pour les plus forts et 120 pour les bâtiments ordinaires nommés *Langskibe* *) (bâteauxlongs). Nous savons un peu plus de leur structure ou forme par la tapisserie d'une époque plus ancienne, qu'on conserve à h'hotel de ville de Bayeux en Normandie et que Mathilde, épouse de Guillaume le conquérant, ou d'après d'autres, l'Impératrice Mathilde petite fille de ce prince doit avoir brodé. Cette tapisserie représente le conquérant faisant voile pour l'Angleterre **).

*) On trouve des exemples de pareils nombres d'hommes à bord des vaisseaux dans Vedel Simonsen Udsigt over nordiske Valfarter og Korstog pag 75 note 2; p. 80, 81, 104, 121.

**) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres édit. in 4to, Tome VI et VIII ou elle est représentée en gravure. Visconti à publié une dissertation sur ce sujet: Notice des tapisseries de la Reine Mathilde.

Suhm place l'établissement de cette confrérie à l'an 1151 sous Svenon Grathe. Peu considérable dans son origine, elle fit cependant tellement éclater sa valeur dès le prémier abord, que les Vandales firent deux ans après, 1153, une déscente près de Roschild pour la détruire. Suivant Saxon elle n'a jamais été bien puissante ni jamais eu plus de 22 vaisseaux, par lesquels elle doit avoir pris en differentes époques 82 vaisseaux ennemis! Par cette raison, il nous faudra regarder ces succès comme une suite de sa liaison avec la milice garde-côte, qui, étant active et avertie par les signaux et les bâtimens légers, pouvoit accourir aux côtes menacées par l'ennemi, et empêcher ses déscentes. D'autre part il est probable, que les frères convoyoient de temps à autre les bâtiments marchands, et il n'y a point de doute, qu'ils n'aient combattu l'ennemi conjointement avec les vaisseaux du roi, à peu près comme de nos jours les frégates et les cuttres. Car on ne peut absolument pas s'abandonner à l'idée qu'avec leurs vaisseaux peu nombreux, n'étant peut-être même pas toujours ensemble, ils aient pu soutenir le choc des escadres nombreuses des Vandales. Aussi les trouvons nous effectivement combinés avec les escadres royales. Saxon raconte, qu' Absalon archevêque de Lund &

évêque de Roschild, envoya Wetheman à la découverte, naturellement avec un ou plusieurs de ses propres vaisseaux, vers les côtes de Rugen, pour examiner s'il y avoit des vaisseaux ennemis dans le port. Ce dernier avoit alors un commandement dans l'escadre; car il étoit du conseil de guerre, qui fut tenu à cette occasion, et conseilla d'attaquer l'île *). L'an 1171 nous le trouvons gardant conjointement avec Esbern Snare & quatre vaisseaux lès embouchures des détroits danois **). Et il commandoit apparemment des vaisseaux du tems que le Roi Waldemar I l'an 1164 le mit en garnison dans la ville de Wolgast, qu'il venoit de prendre ***). Le témoignage de Saxon mérite par cette raison d'autant plus notre confiance, en ce qu'il rapporte, que l'activité de la confrérie de Wetheman continua avec une ardeur non interrompue, jusqu'à ce que tout le pays eut recouvré la paix et le repos, ainsi, selon Suhm, bien avant dans le regne de Waldemar I. Ce dernier auteur croit aussi y trouver une raison de ce que l'archevêque Absalon a pu executer de si grandes choses, et cela surtout avec les marins

*) Saxon. Lib. XIV. p. 286-287. Suhm VII. p. 42.

**) Suhm VII p. 379.

***) Suhm VII p. 261. I'ignore si son nom paroît plus souvent dans notre histoire.

de l'isle de Sélande, puisqu'il y trouvoit des guerriers exercés qu'il réunit à ses troupes. Vraisemblablement ce n'étoit pas contre les seuls Vandales, mais aussi contre les Esthoniens et Courlandois, qu'ils alloient en croisiére, puisque ces peuples éloignés faisoient aussi souvent le métier de pirates. Il se trouve encore des traditions à Bornholm concernant ces derniers *). On comprend maintenant très-bien, qu' Absalon, quoiqu' écclesiastique et guerrier, ne favorisa nullement l'établissement d'un Ordre militaire contre les Vandales, à l'imitation de l'Ordre de l'Epée en Livonie, qui, devoit soumettre et convertir les payens habitant ce pays. Absalon craignoit non seulement les collisions avec une telle corporation, qui, munie de beaucoup de privilèges **), étoit puissamment soutenue par la cour de Rome, surtout contre les princes et les évêques; mais Absalon pouvoit se passer de tout Ordre militaire, puisque la confrérie de Roschild paroît les avoir remplacés,

*) Skougaards Beskrivelse over Bornholm S. 264.

**) Combien ces privilèges étoient immenses, c'est ce qui s'apperçoit au mieux par ceux qu'obtenoient avec le tems les Templiers. Voy. mon apperçu de la constitution de l'Ordre des Templiers, chap IX des privilèges de l'Ordre. Statutenbuch des Ordens der Tempelherren, pag. 473. les Chevaliers de St. Jean et les chevaliers Teutoniques jouissoient aussi de privilèges semblables.

et avoir offert les mêmes avantages qu'on auroit pu attendre d'un Ordre militaire proprement dit. La crainte qu' Absalon paroît avoir eu d'établir un tel Ordre, a de tout tems été partagée par le gouvernement danois, et paroit avoir été d'une influence décisive dans sa conduite envers les grands Ordres de chevalerie. Ni les Templiers *), ni l'Ordre Teutonique obtinrent sous aucun titre des possessions en Danemarc quoiqu'ils les eussent ambitionné; et non obstant que l'Ordre de St. Jean possédât deux maisons à Antvorskov et à Vibourg, puisque celles-ci n'étoient pas destinées à l'usage des chevaliers, mais uniquement pour les prêtres.

Je crois pouvoir rapporter à cette confrérie quelques bractéates d'argent sur lesquelles se trouvent un vaisseau avec un mât et deux hommes assis, l'un à la proue et l'autre à la poupe **). Autrefois l'on crut devoir attribuer ces monnoies, qui toutes, à quelques petites differences

*) Les bulles des papes à l'occasion de la persécution contre eux étoient à la vérité aussi adressées aux puissances du nord, ce qui a fait soupçonner à quelques Historiens modernes qu'ils ont eu des prossessions dans ces royaumes. (Suhm X p. 671). Mais la chancelerie papale fait ces sortes d'expéditions dans la seule supposition qu'il *pouvoit* y avoir des Templiers dans ces pays.

**) Voy. Det danske Myntværk Classe II. Tab. VIII. no. 1-9. Voyez la Planche I. no. 1-2. ci après.

près sont du même coin, au roi Harald Hein, ou aux Rois Svenon Grathe et Canut V. parce qu'on croyoit que les deux figures dans le vaisseau représentoient ces deux Rois. Mais il n'y a rien de certain concernant les monnoies de Harald Hein; et pour ce qui regarde Svenon Grathe et Canut V. il est tout a fait improbable, que deux rois concurrents, qui étoient en guerre continuelle l'un contre l'autre, se fussent entendus pour frapper en commun une monnoie; ou que quelqu'un de leur parti p. e. les évêques qui en avoient le droit, en eût fait frapper. Il est plus vraisemblable, ce que les antiquaires modernes ont aussi admis, que ces bractéates doivent être rapportées au tems du règne de Waldemar I.; et alors le coin d'un vaisseau armé doit diriger la pensée vers la confrérie de Roschild, dont le roi, ou Absalon peut-être, a voulu honorer l'union si utile pour le royaume par ce coin qui représente, quoique très médiocrement, un de leurs bâtiments de guerre.

Mais c'est ici où l'histoire nous abandonne absolument. Personne ne parle plus de la confrérie, aucuns titres ne se trouvent qui la nomment, et nous sommes forcés de nous hazarder dans le vaste champ des conjectures. Il n'est guères probable d'après le caraetère de ce tems,

l'inclination guerriere de la nation et l'esprit dominant du moyen âge, qui panchoit tant vers les associations; que cette société se soit d'abord dissoute. Que Saxon n'en parle que rarement, ainsi que de son fondateur, cela ne doit pas étonner, puisqu'il en étoit presque contemporain et qu'il pouvoit supposer que l'une et l'autre étoient généralement connus. On doit encore moins s'attendre à en trouver quelques traces dans des auteurs étrangers. Les tems étoient-ils paisibles, son activité guerriere cessoit d'elle-même; en tems de guerre, elle combattoit sans doute conjointement avec l'escadre ou l'armée royale, et par cela même, elle ne fut point citée séparemment par les auteurs étrangers. Voilà pourquoi on l'a, ce me semble, passé sous silence dans l'extrait de Saxon en patois allemand de Basse Saxe, qui parut à la fin du XV[e] siècle, il est incertain où *). Mais tant qu'il y avoit des payens à combattre dans la Vandalie, en Prusse, en Courlande, en Livonie et Esthonie,

*) Cet extrait, qui fut publié par un imprimeur nommé Geismar, mais dans lequel ni l'année ni le lieu où il fut imprimé ne sont marqués, se trouve à la bibliotheque royale et à celle de l'Université de Copenhague. J'ignore s'il en existe plus d'exemplaires. Mais cet extrait est complettement suffisant pour réfuter l'opinion du feu docteur Nordin, évêque d'Hernösand, que l'hi-

l'association ne pouvoit guères être dissoute; et affermie par le laps du temps, elle a pu continuer sous la forme d'une Gilde (société close) dont le Dannemarc a eu tant *); ou d'une congrégation religieuse, jusqu'à ce que la Dynastie d'Oldenbourg monta sur les trones du Nord. Elle a même pu continuer avec une espèce de considération, si c'est effectivement la même confrérie de Roschild, qui a été renouvellée à ce qu'il paroît sous Chrétien I., et qui, dans ce cas, pourroit bien se trouver en rapport avec l'Ordre de l'Eléphant, peut-être même avec celui du Danebrog; ce qu' apresent nous allons soumettre à un examen plus detaillé.

IV.

Vu l'obscurité, dont l'origine de l'Ordre de l'Eléphant est enveloppée, puisqu'on n'en a ni rélations historiques exactes, ni titres ou autres monuments, qui puissent lui être attribués sans contradiction, il sera nécessaire de nouer ensemble les fils détachés, que nous trouvons dispersés, de ne point dédaigner les traditions, lorsqu'elles nous viennent d'une source

stoire de Saxon est un écrit apocriphe, forgé au XVI[e] siècle par l'Evéque Lago Urne de Roschild et Christiern Pedersen chanoine à Lund en Scanie.

*) Voyez Kofod Ancher om gamle Danske Gilder.

estimable *) et de tâcher ainsi de rendre probable ce qui ne se laisse point prouver historiquement: c. a. d. que l'origine de cet ordre remonte au moyen âge, et que dèja avant l'avènement au trône de la maison d'Oldenbourg il a existé une association, dont cet ordre sous sa forme actuelle est issu. Ainsi conjecturoient dèja nos ancêtres; parmi les quels le fameux Olaus Worm mérite surtout notre attention. Car il

*) Il ne faut point faire valoir dans cet examen comme un fait prouvé ce qui n'est pas suffisamment documenté. Mais je n'ose cependant passer sous silence une ancienne relation anonyme concernant l'Ordre de l'Eléphant, gardée en copie dans les archives royales des Ordres; l'on y suppose le roi Canut VI. fondateur de l'Ordre, et l'on cite nommement comme chevaliers de ces premiers tems:

1. Le duc Waldemar (depuis Waldemar II) créé chevalier à Roschild par son frere le roi Canut, l'an 1188; et le plus essentiel ici est, que précisement Roschild est nommé.
2. Albert, comte d'Orlamunde, par le même roi l'an 1201.
3. Otton, margrave de Brandebourg, par le roi Eric VI. l'an 1275.

Suhm parle des deux premieres accolades, VIII. p. 152. (sous l'an 1187) et p. 686; mais attribue celle du comte d'Orlamunde au roi Waldemar II. à son couronnement. Je n'y trouve au contraire rien du margrave Otton; et Suhm, qui parle bien de l'accolade des deux prémiers princes, n'en sait tout de même rien, s'ils obtinrent en même tems l'Ordre de l'Eléphant. L'accolade est peut-être confondue là avec la réception dans l'Ordre.

regarde comme une affaire bien décidée, sur laquelle les antiquaires étoient d'accord, que l'ordre de l'Eléphant avoit existé en Dannemarc bien avant la maison d'Oldenbourg *) et son témoignage n'en a que plus de poids, puisqu'il vivoit sous Chrétien IV. qui aussi bien que son père Frédéric II, est regardé par bien des gens comme le vrai fondateur de l'Ordre. Après cela il pourroit être admis comme probable que Chrétien I, à son couronnement en Suéde l'an 1457, distribua à plusieurs personnes de distinction de ses royaumes, ainsi qu'à des dames d'une haute naîssance, des chaînes d'or, comme un signe de la confrerie qu'l avoit fondée **) et dont nous allons parler. Il est fait mention de ces chaînes dans la bulle du pape Sixte IV. au roi, des 12 Kal. de Mai 1474 ***) et dans la lettre

*) Hoc saltem, écrit-il 1630 au savant jurisconsulte hollandois Jo. Cabelow, viguisse in Dania equestrem ordinem Divae Virgini dicatum longe ante tempora regum ex familia Oldenburgica creatorum. Epistolar. I. p. 402. il le décrit comme une image de la vièrge qui pendoit à une chaine composée d'éléphants et d'éperons. Il dit de même dans une lettre à Stephanius de l'an 1649. Dicam quid sentiam: Ordinem istum Elephanti ab antecessoribus regibus accepit Christianus I. Epistolar. Tom. I. p. 290.

**) Schlegels Geschichte der Könige aus dem Oldenburgischen Stamme p. 48.

***) Tuque (dit le pape au roi) Principibus, Proceribus, Baronibus et Nobilibus de eadem confraternitate existen-

d'indulgence des 19 Kal. de Febr. 1478, dans lesquelles ces chaînes sont expressément uommées comme des signes de confrerie *). Mais cette confrerie se trouvoit en rapport avec une chapelle que le roi fit bâtir à l'église cathédrale de Roschild, brulée l'an 1443; chapelle dédiée à la Sainte Trinité, à la Vierge Marie, à Ste Anne, aux trois Rois, et à tous les autres Saints **); qui reçut nom de *chapelle des trois rois.* Il nomma pour elle un chanoine et deux vicaires, qui journellement devoient dire sur trois autels quatre messes, l'une chantée et trois basses, pour le roi, la reine, leurs enfants, leurs ayeux et leur postérité, le roi Christophle et tous ceux *qui portent la décoration de la confrerie, et l'ont portée* ***).

tibus, unam decentem torquem elargiris. Suhms Samlinger I. p. 62.

*) Ipseque (Rex) Principibus, Proceribus, Baronibus et Nobilibus de eadem confraternitate existentibus unam decentem torquem pro insigni dictae confraternitatis elargiebatur. Suhms Samlinger, I. p. 67.

**) Hvitfeld Cronique du Dannemarc p. 901. Behrmann Roeskilde Domkirkes Beskrivelse S. 31 et 33. L'église fut construite en vingt ans, la chapelle fut consacrée le jour de St. Denis 1464. jour duquel la lettre de fondation est datée.

***) Voyez la lettre de fondation, deposée aux archives privées du roi, et qui est imprimée dans Bircherod de Ordine Elephantino pag. 34. Pièces justificatives No. 2.

Cette affaire lui étoit si importante, qu'il fit plusieurs riches donations à la chapelle *) sanctionnées par le pape Pie II moyennant une bulle de confirmation datée de Viterbe les 6 Ides de Juin 1462, ainsi avant que la chapelle fut consacrée **). Mais quoique le roi soit nommé dans ces titres fondateur de la confrerie, il paroît cependant important de faire attention aux termes mêmes de la lettre de fondation savoir: tous ceux qui portent la décoration de la confrerie et *l'ont portée*. (pour lesquels la messe devoit être dite, ainsi que des prieres faites de la part des confréres) qui annoncent, que la confrerie avoit dèja existé nombre d'années, dans lesquelles une partie de ses membres étoit décédée. Lors qu'on joint à cela, d'un coté la tradition, que l'Ordre de l'Elephant est bien plus ancien dans le royaume,

*) La premiere, qui ne parle que de sa résolution et de celle de la reine, de bâtir la chapelle, est datée de Roschild le samedi avant le jour des S. S. Philippe & Jaques 1459. Elle est déposée aux archives privées du roi.

**) Les termes en sont: cum itaque, sicut ex charissimi in Christo filii nostri, Christierni regis Dacie illustris institutione percepimus, ipse quandam confraternitatem, pro piis exercendis operibus, sub vocabulo S. S. Trinitatis, passionis Domini nostri Jesu Christi et beate Marie, de qua idem rex et charissima in Christo filia nostra, regina Dacie illustris, nec non multi principes et nobiles et ipsius regis consiliarii existunt, de novo constituerit &c.

que la royauté de la dynastie d'Oldenbourg; d'uu autre coté, la singularité que nous allons remarquer sur la forme équestre de la confrerie de Roschild; et puis que l'Eléphant a été sa marque distinctive, sinon avant, dumoins sous les premiers rois de la maison d'Oldenbourg; il paroît en résulter avec assez de certitude, que la confrerie a existé avant le tems du Roi Chrétien I; que l'Eléphant comme decoration n'a pas été fondé, mais seulement renouvellé par lui, de maniere que les termes mêmes de la bulle papale: cum itaque . ... . ipse (rex) quandam confraternitatem .... sub vocabulo S. Trinitatis &c......*de novo* instituerit, pourroient être entendus dans le sens, dans le quel ce terme se trouve, sinon toujours, dumoins souvent, c. a. d. d'une *restauration* *).

*) Je n'ose pas appliquer la même explication à la chapelle, de la quelle il est dit, tout de même dans tous les documents, que le roi et la reine l'on fait *de novo* funditus erigi et propriis sumtibus fundari. Car dans la lettre de fondation en langue danoise chez Bircherod de ordine Elephantino p. 34 datée du jour de St. Denis 1464 il est dit: thi have vi *upladet bygge af nye et Capelle o. s. v.* pourquoi nous avons *fait bâtir de nouveau une chapelle &c.* Que du reste *de novo* s'emploie dans le latin du moyen âge comme restauration, est clair par le Glossarium de Du Cange & les supplements de Carpentier; quoique cette phrase ne s'y trouve pas, mais bien *noviter*, qui y est expliqué par rursus, iterum,

A l'appui de cette opinion il faut encore remarquer ce qui suit. Sixte IV avoit permis à la confrerie par une bulle des 12 Kal. de Mai 1471, de se choisir un confesseur particulier à elle *): sans doute elle eut la liberté de choisir qui elle vouloit parmi le clergé régulier ou séculier. Mais son choix tomba raisonnablement sur le prévôt du chapitre de Roschild, second prèlat de cette cathédrale; et cette charge paroît avoir passé à ses successeurs. Car nous avons un diplome adressé par le roi Chrétien II la veille de l'abbé Benoît 1508 au prévôt de la cathédrale, Eric Walchendorff, dans laquelle il est dit: *que le roi de son bon plaisir et de faveur et grace particuliére*, à cause des services que Walchendorff avoit rendus au roi Jean, au roi Chrétien et aux royaumes de Dannemarc & de Norvège, *gratifie la digne prélature du prévôt de la cathédrale de Roschild et donne au prélat, et à ses successeurs les prevôts du même chapitre, comme des marques honorables, l'ecusson et le panache, plus amplement expliqué ci-aprés; c. à. d. un éléphant doré, avec une tour dorée sur le dos dans un champ d'azur, par-*

denuo, ainsi que *novitus*, et seulement de noviter il est remarqué, que les Jurisconsulte s'en servent souvent de quelque chose qui est tout à fait nouvelle.

*) La bulle se trouve dans Suhms Samlinger I. p. 65.

semé de lys d'or; et en signe de casque une tour dorée s'élevant d'une couronne: desquelles armoiries il jouira et qu'il emploiera et gardera avec tels privileges en ses biens et serviteurs à perpétuité, ainsi que d'autres dignes prélats les ont en ce royaume de Dannemarc, et dont lui & ses prédécesseurs les prévôts du chapitre de Roschild ont joui, et qu'ils ont employé jusqu' à nos jours *).

L'éléphant paroît donc ici! et cela dans des armoiries ornées d'une couronne royale **). Ceci fait naitre l'idée que ces armoiries tenoient à quelque institution royale. Sans quoi elles auroient apparement, comme sceau ecclésiastique été ornées d'un bonnet de prélat où d'une mitre, au cas que le prévôt de Roschild eut été autorisé à en porter, ce qui m'est inconnu. Si nous combinons ce diplome et ces armoiries avec les relations sur la dite confrerie, que nous devons à l'évêque Ove Bilde, et dont nous parlerons plus particulierement daus la dixiéme section, il n'y a plus guères de doute, que les prévôts

*) La cathédrale de Roschild porte encore de nos jours une couronne royale dans ses armoiries. Peut-être un reste de ces temps et de la liaison dans laquelle se trouvoit le chapitre avec la confrerie.

**) Dans les archives privées du roi; imprimée dans Bircherod de ord. Elephant. p. 37. voyez pièces justif. No. 3.

du chapitre de Roschild n'aient été en liaison avec cette confrerie, dont l'éléphant étoit la marque distinctive, et en ce cas il est de même très vraisemblable qu' aucun autre que le prévôt ait pu être leur confesseur. Mais il nè sera guères possible à decider s'il a commencé à l'être par le choix de la confrerie, lorsque celle-ci fut réstaurée sous Chrétien I, ou s'il l'avoit dèja été dans un temps plus ancien, savoir si le prevôt ait toujours été èlu, ou si la bulle du pape ne fit que renouveller le privilège de la confrerie d'avoir un confesseur à elle, sans cependant que sa liberté d'élection en fut bornée. Le diplôme est toutefois très important pour nos recherches; car nous en apprenons au moins, qu'un prélat du chapitre de Roschild portoit dans les armoiries de sa charge un éléphant, et qu'il doit par conséquent avoir été en relation d'office quelconque avec cette confrerie, qui avoit un éléphant comme symbole et ornement. Il sera donc néçessaire, avant d'aller plus loin, de faire quelque recherches sur des symboles analogues, pour éclaircir comment ceux-ci ont pu penétrer dans le nord; ainsi que d'examiner en détail le symbole de l'éléphant comme signe d'armoiries ou marque distinctive d'une ou autre association.

V.

Nous rencontrons de semblables représentations dans d'autres pays éloignés. Le Docteur Chrétien Ostenfeldt vit dans un de ses voyages, entre les années 1640 et 1655 à Rome, chez le savant Cassiano del Pozzo, une médaille d'or, dont un coté représentoit un éléphant suspendu par une chaîne aux nues, les pieds posés sur une éminence entourée de la couronne d'épines du Christ. De l'autre côté la vierge, assise dans sa gloire, avec l'enfant Jesus sur ses genoux. Le célébre Cardinal Bessarion, Archevêque de Nicée, qui vivoit dans la premiere moitié du XV[e] siècle, doit avoir apporté cette médaille de la Grèce. Cornélius Lerche, ambassadeur de Chrétien V. en Espagne, y en vit une semblable. Chrétien Friis *), chancelier du royaume, en possedoit une troisieme, sur laquelle on voyoit Marie debout d'un coté, et sur le revers l'éléphant sans chaîne et sans couronne d'épines. L'image de la Vierge debout ou assise, l'Enfant Jesus sur ses bras, paroît très souvent sur les médailles d'or et d'argent du moyen âge, p. e. sur les ducats hongrois avec

*) Bircherod des origine Ordinis Elephantini p. 76, où on trouve aussi la premiere et la troisième en gravure. voy. Pl. I. no. 3. 4.

l'inscription PATRONA HVNGARIAE; sur les écus de la ville anséatique de Hambourg, et sur une quantité d'autres monnoies, même plus modernes. Le croissant sous ses pieds est pris de l'Apocalipse XII. 1. où il est parlé d'une *femme revêtue du soleil, et qui avoit la lune sous ses pieds;* et elle est désignée par là comme reine des cieux. Si donc la decoration de l'Ordre de l'Eléphant, a, selon Bircherod, dans les premiers temps été une telle représentation de la Ste. Vierge *), elle étoit tout-à-fait conforme à l'esprit de ces temps, dont la dévotion pour la mere du sauveur étoit la plus grande. Mais il est plus difficile d'expliquer la figure de l'éléphant tant en lui-même que combiné à la representation de la Ste. Vierge; et toutefois c'est à ce symbole combiné que s'attache l'opinion la plus ancienne, savoir que l'Ordre a eû son origine dans l'époque des croisades. Or, quoique la vérité de cette conjecture ne puisse guères être prouvée historiquement, au moins pour ce qui concerne la rélation immédiate de l'Ordre de l'Elephant avec ces guerres saintes, elle offre toujours assez d'interêt pour meriter une nouvelle recherche.

*) Ibid. p. 80.

VI.

Il est sans contredit bien remarquable, que le nom dont les peuples du Nord appellent l'éléphant, n'est ni grec ni latin, mais oriental. Car le mot *Fil*, par lequel les Islandois le nomment, étoit dèja le nom de cet animal gigantesque dès les tems les plus anciens chez les Ethiopiens *) et encore aujourd' hui chez les Persans et les Arabes **). Les habitans du Nord l'ont donc appris à connoître dans un des pays où l'on

*) Creuzeri Commentationes Herodoteæ I. p. 175. Actuellement ce nom ne doit plus se trouver dans la langue éthiopienne. L'Eléphant sappelle *Nagaia* ou *Nagae*; ce dernier nom est un de ses nombreux noms indiens (Nâga, derivé peutêtre de Nâga, montagne): ses dents s'appellent Karena (le קרן hébraïque): voyez Lexicon Aethiopicum de Ludolf. Les Egyptiens le nommoient apparemment aussi *Fil;* delà le nom de l'isle de Philé, qui chez les Grecs s'appelloit très probablement, soit seule soit conjointement avec la groupe des autres isles voisines du Nil, Elephantine. Bochart Geogr. sacra p. m. 269. Jomard Description de l'Egypte, Antiquités Tome I. Pl. 30, et la description dans le premier volume du texte. Ce nom ne se trouve cependant pas dans les Dictionaires Coptiques.

**) Le *Pil* des Perses devint le *Fil* des Arabes, qu'on trouve aussi dans des auteurs Rabbins. Ce même nom est attribué dans le jeu d'échecs, originaire des Indes, à l'éléphant porte-drapeau, en place duquel nos jeux d'échecs ont un fou. Mais le nom paroît s'être conservé dans *Fol* du françois et dans l'italien *Alfiere*, qui n'est obscur que par l'article arabe *Al*, et qui d'ail-

parloit ces langues *); et l'occasion de le voir dans l'orient se trouvoit facilement, quoique moins comme animal destiné à la guerre, que comme entretenu pour le faste. Car quoique dans l'antiquité on fit beaucoup usage de l'éléphant pour la guerre, il paroît tout de même que cet usage s'est perdu peu à peu chez les Romains, peut-être par ce que l'expérience montra, que les éléphants pouvoient aisément devenir dangereux à leurs propres maîtres. Mais quelques unes des nations orientales les conservèrent encore longtems pour la guerre. C'est ainsi que nous voyons le grand empereur de la Perse Chosrou,

leurs signifie porte-enseigne. Consultez sur ces noms d'éléphant, Hyde de ludis orientalium I. p. 93 et suiv. et la savante Dissertation de Mr. de Schlegel, Professeur à Bonn, zur Geschichte des Elephanten, dans son Journal: Indische Bibliothek I. cahier 2.

*) A moins qu'on ne veuille supposer, que le nom se fût maintenu par la tradition chez nos peres du temps que ceux-ci vinrent de l'Asie s'établir dans nos contrées. Mais le nom d'un animal, qu'ils ne voyoient pas pendant plusieurs siècles, ne seroit-il pas tombé peu à peu dans l'oubli? D'ailleurs ils n'avoient guères occasion de voir des éléphants dans les régions du Caucase. Je confesse neanmoins qu'il est étonnant, que nous rencontrons dans leur langue le nom oriental, et non le nom grec ἐλέφας, puis qu'ils avoient occasion de voir l'animal à Constantinople, où les Grecs l'appelloient peut-être eux-mêmes φίλ dans leur patois corrompu.

s'en servir au siège d'Edesse l'an 544 *). Et lorsque l'empereur Heraclius s'empara l'an 628 de Dastagard, palais de Chosrou, il doit y avoir trouvé 1000 éléphants blancs, nombre que l'historien arabe a certainement exagèré **). Plus tard ils paroissent dans l'histoire des guerres entre les Mahométans et les Indiens, lorsque le sultan turc Mahmud de Gazna entretint 1300 éléphants de guerre ***), et que les Hindous aussi se servoient d'éléphants contre lui ****); ainsi que les princes dans l'Inde, à Siam et en Afrique les dressent encore de nos jours à la guerre. Mais je ne me rappelle pas d'en avoir vu faire mention dans l'histoire des croisades.

Nous les trouvons encore mentionnés comme objet de luxe. L'empereur Justinien I. obtint l'an 549 un grand éléphant en présent par un ambassadeur indien †). L'empereur Maurice fit l'an 583 présent du plus grand éléphant qu'il avoit reçu des Indes au chan des Aba-

*) Procopius de bello persico II. c. 87.

**) Le Beau Hist. du Bas-Empire XII. p. 301.

***) Gibbon history of the decline and fall of roman empire IX. p. m. 202.

****) Ibid. X. p. 198.

†) Le Beau Hist. du Bas-Empire X. p. 366.

res, qui avoit souhaité de voir un animal d'une grandeur si extraordinaire *). L'empereur Heraclius fit après sa victoire sur les Perses son entrée triomphale à Constantinople, tout-à-fait à la maniere des anciens Romains, sur un char trainé par quatre éléphants **) et les chalifes Abbasides reçurent de même des éléphants et autres bêtes rares de ces princes qui, quoiqu'ils se fussent soustraits à leur dependance, rendoient encore hommage à leur nom ***). Ces exemples, dont on pourroit beaucoup grossir le catalogue, montrent suffisament la maniere, dont les habitans du nord pouvoient apprendre à connoître les éléphants et leur nom oriental. De plus beaucoup d'entre eux servoient dans la garde imperiale à Constantinople, & un grand nombre parcouroit le monde, soit comme marchands, soit en avanturiers. Nous n'avons pas besoin de nous étayer ici de contes fabuleux semblables à celui qu'on prétend avoir trouvé dans un ancien manuscrit ****), savoir qu'un Scandinave avoit terrassé un éléphant blanc dans une des croisades. On a cependant essayé de mettre cette histoire sans date ni lieu, en liaison avec

*) Ibid. XI. p. 340. **) Ibid. XII. p. 312. 317.

***) Gibbon IX. 388.

****) Bircherod de ord. Eleph. Cap. IX. Sect. 1.

l'origine de l'Ordre de l'Eléphant, quoiqu'elle ne soit probablement rien que l'écho d'une tradition dans la Vilkina Saga du XIV[e] siècle, qui n'est pas même d'origine danoise, mais traduite de l'allemand. Cette tradition nous raconte chap 43. un combat que le héros Thidrek soutint ensemble avec le roi Fasold contre un éléphant dans le voisinage de Berne, c. à. d. de Verone *). Il n'est pas même necessaire de prouver le fabuleux de cette tradition, qui selon l'opinion d'un de nos savants Mr. A. Kall, est peut-être empruntée de l'histoire romaine **). La même Vilkina Saga raconte aussi, ch. 161, que Thettleif le Danois a eu un éléphant comme marque de bouclier ***); et ceci est d'autant plus conforme avec la vraisemblance historique, que nous trouvons aussi d'autres traces de ce que l'éléphant a été connu

*) P. E. Mullers Sagabibliothek II. p. 179.

**) A. Hirtius de bello africano c. 84. raconte quelque chose de semblable d'un soldat Romain de la cinquieme legion, parmi les enseignes de laquelle l'éléphant fut reçu.

***) Mullers Sagabiblioth II. p. 116. L'auteur met aussi cette tradition en relation avec la confrerie de Roschild, de laquelle il suppose, qu' elle avoit un Eléphant comme emblème dans ses armoiries, et que la renommée de cet usage a fait imaginer à l'auteur de cette histoire de prêter à cet héros la figure de cet animal pour marque de bouclier.

dans le nord au moyen âge, puisqu'on y a des armoiries, sans savoir de quel tems, qui portent un éléphant, ou aussi une trompe de cet animal *).

VII.

Mais c'est surtout le rapport entre l'éléphant comme animal existant dans la nature, et l'éléphant comme décoration d'un Ordre, qui a occupé les antiquaires. Il étoit bien naturel, que leur attention se tournat vers les croisades. Car l'opinion énoncée par le savant Jesuite Sigismond Marquart, qui séjourna en Dannemarc vers l'an 1659, et fit des recherches sur l'origine de l'Ordre de l'Eléphant **), ne mérite peut-être plus quelque attention, savoir: que les Thingliths de Canut le Grand, ou son armée soldée, de 3000 ou selon d'autres de 6000 hommes, qui portoient des armes dorées et avoient

*) Bircherod p. 68.

**) Sa dissertation qui est à la Bibliotheque royale de France sous la No. 6058, et dont les archives des Ordres royaux possédent un extrait, traite dans le second livre, de l'origine de l'Ordre de l'Eléphant. J'ignore aureste si ce savant a fait imprimer quelque chose. J'ai en vain cherché son nom dans la Bibliotheca Scriptorum, Societ. Jesu de Ribadeneira, Alegambe et Sothwell, Romae 1676 fol. qui va jusqu' à l'an 1675.

leurs propres lois*), ont été la souche de l'Ordre. Mais puisque l'institut de la chevalerie se forma dans les croisades, et que les ordres militaires en particulier en eurent leur origine, il etoit bien naturel que dans les recherches sur la naissance de nos ordres Danois on tournât d'abord ses vues sur l'histoire de ces guerres **). Fut-il seulement possible d'en trouver quelque preuve certaine! Non pas tant, parce que les croisades ont eu une bien moindre influence sur les nations du nord, que sur celles du midi ***); car d'ailleurs l'un ou l'autre fait remarquable auroit pu donner occasion à l'institution d'un ordre, puisqu'on ne sauroit nier, que des Danois ont pris part à ces guerres; mais principalement, parce que nous ne connoissons pas un seul semblable fait, auquel on puisse nouer avec une vraisemblance prépondérante l'origine de l'ordre de l'Eléphant.

La plus probable de toutes les opinions, mises en avant, est celle: que des gens du

*) Voyez ce qui est dit de ces lois au sujet du Witherlags Ret dans la note concernant Wetheman à la page 19.

**) Wedel Simonsens Danske Adels- og Ridderstands Historie S. 99.

***) Voyez ma dissertation: Ueber die Wirkungen der Kreuzzüge auf den Norden, dans mes: vermischte Beiträge zur Kirchengeschichte pag. 355.

nord ont pris part à la conquête de Nicée dans la premiere croisade, l'an 1097 sous Godefroi de Bouillon; et qu'en mémoire de la conquête de cette ville, ainsi que de celle de Jerusalem, qui la suivit de près, on distribua aux plus vaillants combattants des décorations avec les armes de Nicée, un éléphant d'un côté, et de l'autre, l'image de la sainte Vierge. Notre savant Kall a développé cette opinion avec son érudition ordinaire dans une dissertation: *Opinion sur la décoration et l'origine de l'Ordre de l'Eléphant,* lue à l'académie des sciences et deposée dans les archives royales des Ordres; dont le Professeur Wedel Simonsen a profité pour ses vues historiques sur les pélerinages et les croïsades du Nord à la terre sainte *).

On ne peut absolument pas réfuter la participation des Danois et des Scandinaves en général à la premiere eroisade; participation constatée par tant d'auteurs contemporains **). Ils ont aussi pris part au siége de Nicée; et Svenon prince danois, que Suhm croit avoir été le petit fils de Svenon fils d'Estride ***), allât avec 1500

*) Pag. 208.

**) Les citations se trouvent chez Wedel Simonsen p. 66 et suiv.

***) Historie af Danmark V. p. 39.

cavaliers au secours de Godefroi, lorsque celui-ci, après que Nicée se fut rendue, assiégea Antioche; mais il fut surpris et après la plus vaillante résistence defait avec presque tout son monde par les Turcs dans la Caramanie d'aujourd'hui. Son nom est éternisé par le Tasse dans une belle épisode de la Jerusalem délivrée *). Mais j'ai peine à croire, que Godefroi de Bouillon ait distribué des decorations à l'occasion de la conquête de Nicée, et cela par plusieurs raisons. D'une part, ce n'étoient pas proprement les croisés qui entrerent en possession de la ville. Car malgrè qu'on dût attribuer surtout à leur valeur, que cette ville se rendît après un assez long siège; ils furent cependant frustrés dans leur attente, puisque la ville ne se rendit pas à eux, mais à l'empereur grec Alexis, et planta la banniere de celui-ci sur ses murs**). De l'autre part, je ne connois aucune preuve qu'alors même, c'est à dire, à la fin du onzieme siècle, il aît existé des marques d'honneur qui ressemblassent aux décorations des ordres de nos temps. Les ordres séculiers furent formés à l'imitation des ordres ecclesiastiques. Or les chevaliers de St. Jean et les Templiers, qui

*) Chant VIII.

**) Gibbon X. p. 288. Wilkens Geschichte der Kreuzzuge I. S. 150.

étoient les plus anciens, ne portoient aucune autre marque qu'une croix cousue sur l'habit, et pas même dans les premiers temps de ces ordres. Mais lorsque Nicée et même Jerusalem furent prises, l'ordre des Templiers n'étoit pas encore fondé, et l'ordre de St. Jean qui n'avoit pas encore pris l'epée, ne s'occupoit que du soin des malades dans son hôpital. Je ne saurois pas non plus admettre, que Godefroi eût distribué de pareilles décorations parmi les chevaliers qui suivirent sa banniere, quand même elles eussent dèja été en usage; puisque ce grand homme se taxa lui-même indigne de recevoir le titre de roi de Jerusalem, et ne voulut pas non plus se laisser sacrer et couronner d'une couronne d'or dans le même lieu où le roi des rois, le fils de Dieu, avoit porté la couronne d'épines le jour de sa passion *), qu'ainsi il n'a guères été disposé à distribuer des marques de distinctions mondaines à ses freres d'armes qui avoient conquis la sainte cité. D'ailleurs, il est à remarquer qu'aucun des auteurs, qui ont décrit la premiere croisade avec tant de détails, n'ait mentionné un fait qui de voit cependant s'attirer toute leur attention: et quoiqu'on ne soit guères en droit de se prévaloir du silence des auteurs; il me paroit du

*) Assises de Jerusalem. Préface.

moins qu'on puisse faire ici une exception très-admissible. Enfin je ne saurois supprimer un doute que j'ai contre l'opinion, que la figure de l'éléphant ait été employée comme signe d'armoirie de la ville de Nicée. L'idée que nous attachons ordinairement aux armes d'un état, d'une ville ou d'une famille, ne me paroît pas si généralement applicable a l'antiquité, et ne sauroit être admissible, même avec beaucoup de reserve, que dans les cas, où une certaine image, soit prédominante, soit dumoins souvent répétée, se trouve sur les anciennes monnoies d'une ville. Nous voyons ainsi ordinairement le pégase sur les monnoies de Corinthe et de ses colonies; la vache avec son veau qui la tette, et le jardin d'Alcinous sur celles de Dyrrhachium; une tête de cheval, ou un cheval debout sur celles de Carthage; le hibou sur celles d'Athènes; le silphium; cette plante dont découle l'asa-foetida, sur celles de Cyrene; un bouclier échancré sur celles de Thebes; la double hache sur celles de Tenedos; le labyrinthe sur les monnoies de Cnossus; une tortue sur celles du Péloponnése. Sur d'autres nous voyons des représentations qui expriment en grec le nom d'une ville. Le persil, l'apium sauvage, Σελίνος, sur les monnoies de Selinus; un coeur, Καρδία, sur celles de Cardia; un lion, Λεών, sur celles

des Leontins; le Dieu Pan sur celles de Panticapée; une pomme de grenade, Σίδη, sur les monnoies de Side, etc. C'est ce qu'on nomme des armes parlantes. Mais l'éléphant n'étoit point un signe propre à Nicée. Entre plus de quatre cens monnoies de cette ville, dont nous trouvons le catalogue dans l'ouvrage de Rasche *) il n'y a que trois impériales, sur lesquelles on voit, non pas un seul éléphant, mais quattre attelés devant un char de Bacchus. L'on sait d'ailleurs que cet animal n'est pas rare sur les monnoies de Syrie; qu'il se trouve aussi sur celles des rois Numides, et qu'il paroît souvent sur les monnoies d'Alexandrie sous les empereurs; de maniere que je n'oserois supposer, que l'éléphant seul ait servi d'armes à Nicèe, quand même on le veroit sur une monnoie de cette ville: et dût-on admettre cette supposition, elle ne pourroit pas servir de preuve pour l'époque dont il est ici question, à moins qu'on ne produisît des monnoies du moyen âge avec un pareil type. Mais à peine en existe-t-il de semblables, puisque la plûpart des villes avoient perdu sous les derniers empereurs avant Constantin le Grand, et sous le bas-empire leur droit de battre monnoie; et que des monnoies

*) Lexicon Universæ Rei Numariæ Veterum, Tom. III. p. 1372, sequ.

frappées par les villes mêmes après le troisieme siècle sont de la plus grande rareté; sans parler de ce que Nicée, dans le temps des croisades étoit sous la domination des sultans Selgiucides qui n'ont assurement pas permis à la ville d'exercer le droit de souveraineté de battre monnoie. Mais non-obstant toutes ces difficultés, il faut nous attacher à l'idée, que nos ancêtres se sont représenté l'éléphant comme en rapport avec les croisades, sans cela nous ne saurions concevoir, comment ils eussent eu l'idée de choisir cet animal oriental, puisque les armoiries ci-dessus mentionnées, appartenantes au prévôt du chapitre de Roschild, ou qu'il recut au plus tard de Chrétien II, paroissent appuyer cette supposition. Dans le champ de ces armes qui est d'azur, la couleur nationale de France, on voit sept lys autour de l'éléphant; ces lys, emblême national, dont le roi de France Louis VII pour la premiere fois doit avoir orné ses drapeaux à l'époque de la seconde croisade, au lieu des abeilles employées par les rois de race mérovingienne, se trouvent bien plus souvent dans les armoiries des plus anciennes familles de la Norvège, que dans celles de toute autre nation, la françoise à peine exceptée. C'est là dessus que s'appuye la supposition ingénieuse de

Mr. Kall *) que, puisque les guerriers du nord combattoient dans les guerres saintes la plûpart du tems avec les François, ou sous leurs bannières, cette liaison d'armes pourroit être regardée comme cause de ce que le lys francois se rencontre si fréquemment dans les armoiries des nobles norvegiens, vû que parmi 500 armoiries d'ancienne noblesse norvègienne ces emblêmes se trouvent sur 149. Mais cela étant, l'on pourroit encore en deduire la supposition pas mal fondée, que les armoiries du prévôté du chapitre de Roschild n'ont par été des armoiries nouvelles, mais seulement renouvellées. Car du tems de Chrétien II on n'a guerès pu se rapeller ce que signifioient les lys; et on ne sauroit trouver aucune raison, pourquoi ce roi auroit réunis les lys à l'éléphant, à moins que ce n'eût été une simple imitation d'armoiries francoises, sans aucune raison historique; ce que nous ne pouvons pas bien supposer avoir eu lieu avec des armoiries d'une prélature, dans les quelles tout devoit avoir sa signification.

Or sans nous enfoncer dans des recherches, qui selon toute probabilité ne nous fourniroient aucun résultat, savoir à quelle occasion parti-

*) Chez Wedel Simonsen om nordiske Valfarter og Korstog. p. 100.

culiere l'éléphant est devenu si remarquable pour les Danois; nous pourrons admettre comme très vraisemblable: qu'ils en ont rapporté l'idée de l'Orient et surtout des croisades; et nous tâcherons en consequence d'expliquer allégoriquement, ce que le défaut de données historiques nous empêche de mettre en évidence. Une pareille explication allégorique n'est au reste pas à regarder comme derniere ressource, vu que l'antiquité, et même l'église dès les premiers tems, étoient fort addonnées à de telles allégories. Ce qui nous reste à prouver par quelques exemples.

VIII.

Tout lecteur de la Sainte Ecriture connoit les représentations symboliques d'animaux, décrites par les prophétes, surtout par Ezéchiel et Daniel, ainsi que dans l'Apocalypse, qui nous offre des figures et allusions emblématiques tirées de ces prophétes. L'église fit également usage de representations symboliques dans les productions de l'art, dont elle ornoit ses monuments. C'est ainsi que nous y voyons la *colombe*, symbole de la pureté et de l'innocence des chrétiens, le *poisson* et les *deux poissons* ou *dauphins*, par lesquels les pères de

l'église des premiers siècles designoient ce nom *pisciculi Christi,* qu'ils donnoient aux chrétiens; tant parce qu'ils étoient consacrès au christianisme par l'eau du bapteme, tant parceque le mot grec ΙΧΘΥΣ (poisson) contient les lettres initiales du nom du Christ Ἰησοῦς Χριϛὸς Θεοῦ Ὑιὸς Σωτὴρ; c. a. d. Jesus Christ fils de Dieu Sauveur *). Mais les symboles ou attributs des quatre evangélistes sont surtout remarquables. Il en est parlé dans les écrits des pères de l'église dès le deuxième siècle, et on les trouve représentés par les artistes dès le cinquième ou sixième **). On y voit à la suite des évangelistes le lion, le taureau et l'aigle, outre l'homme que plus tard l'on a transformé en un ange. Mais il ne faut pas nous étonner de ce qu' avec le penchant pour les symboles et les allégories, qui étoit dominant dans l'ancienne église, nous rencontrions dans les écrits des pères des figures que l'art ne nous représente plus parmi ces symboles. J'en choisis un, qui plus qu'aucum autre se rapporte au sujet que nous

*) On trouve ces représentations presque complettement recueillies dans Aringii Roma sotterranea, et dans Boldetti obsservationi sopra i cimeterii dei S. S. Martiri. Voyez mon Programme: Symbola veteris ecclesiae artis operibus expressa. 1819.

**) Symb. vet. eccles. p. 24.

traitons. C'est la *licorne*, ce bel animal, dont l'existence dans la nature est encore problématique et qui joue un role si marquant parmi les symboles de l'intérieur de l'Asie; car elle se trouve sur les murs de Persépolis *) et représente, selon le dogme de Zoroastre, la nature animale dans sa pureté ideale, comme le chef et le protecteur de la création animale **). En consequence il est assez vraisemblable, que l'animal nommé par les Hébreux ראם *Réem*, dont il est question en plusieurs passages du vieux testament, soit plutôt la licorne que le rhinoceros ou le buffle sauvage ***). Mais la licorne

*) Niebuhrs Reisebeschreibung II. p. 126 et Pl. XX. pag. 134 et Pl. XXIII. On le trouve aussi en Egypte sur les murs d'un temple a Edfu dans les environs de Syene: voyez Belzoni Narrative of the operations and recent discoveries in Egypt and Nubia Lond. 1820, pag. 51.

**) Creuzers Symbolik und Mythologie, seconde édition I. p. 721. Rhode über Alter und Werth einiger Morgenländischen Urkunden S. 86, 89 fölg. Le Zend-a-Vesta la décrit comme un animal à trois pieds; faisant allusion aux trois périodes durant lesquelles la nature animale devoit subsister. Au commencement de la troiscime la licorne fut tuée par Ahriman, et là dessus commença le développement de la nature animale. Consultez aussi Die heilige Sage und das gesammte Religionssystem der alten Bactrer, Meder und Perser, p. 217. 219. ouvrage du même auteur.

***) Les Septante ont ainsi: V. Moise XXXIII. 17. κέρατα μονοκερῶτος. Aussi la plus ancienne traduction latine porte

étoit généralement chez les anciens chrétiens le symbole de la croix, parceque sa longue corne fut comparée au bois de la croix *). Depuis le commencement du moyen âge on abandonna cette explication, et l'on attribua à cet animal bien des vertus. Il paroît surtout avoir désigné le courage, la valeur et la pureté des moeurs. Voilà pourquoi on imagina que la licorne ne pouvoit être prise que quand on la trouvoit dans les bois, dormant, la tête posée sur les genoux d'une vierge intacte: fiction que nous trouvons dèja chez l'archévêque Isidore de Seville **) et chez beaucoup d'autres

cornua unicornui dans l'édit. de Sabatier I. p. 394. La Vulgate au contraire prit cet animal pour le rhinoceros. Le livre de Job. XXXIX 9-12 appuie l'opinion que ce doit être le buffle, puisqu'il y est dit que ce seroit en vain de vouloir l'atteler à la charrue. Mais il n'est pas si important à decouvrir de quel animal les auteurs sacrés ont voulu parler, que de savoir, quel animal les anciens chrétiens y ont sous-entendu.

*) Justini M. Dialogus c. Tryphone c. 91 et 106. Il est dit dans le dernier passage: omnium cornuum, unicornium cornu sola figura crucis. Tertullianus advers. Judaeos c. 10. contra Marcionem III. 19. Comparez aussi Thom. Bartholin de unicornu cap. 23.

**) Isidori Origin. Lib. XII. c. 2. Tantae autem est fortitudinis ut nulla venantium virtute capiatur. Sed (sicut asserunt, qui naturas animalium scripserunt, virgo puella praeponitur, quae venienti sinum aperit, quo ille (Unicornu) omni feritate deposita, caput ponit, sicque soporatus velut inermis capitur.

après lui *). On ne sauroit en méconnoître l'affinité avec les idées du Zendavesta mentionnées ci dessus; mais on ne s'en tint pas là. La licorne devint plus tard le symbole de notre sauveur même, ainsi que la Vierge devint la mere du Christ **); dont la conception immaculée fut aussi représentée sous la figure d'une licorne, qui, poursuivie par un chasseur cherche un refuge chez une vierge assise dans la solitude.

Le plus ancien monument chrétien, a ce que je sache, sur le quel ou voit une licorne, est une crosse qu'a possedé, comme on croit, l'apôtre des Allemands, St. Boniface, archévêque de Mayence, ou St. Sturmius premier abbé de Fulde. On voit la licorne dans le creux ou le pommeau de cette crosse, fléchissant les ge-

*) Picinelli Mundus Symbolicus No. 560. Virgineo mansuescit amore. Nicol. Uptoni de studio militari Liber IV. p. 171. Unicornu ferrum non timet. Capitur cum arte mirabili; et ensuite il raconte la même chose qu' Isidore.

**) Picinelli l. c. Virginis nomine Deiparam an reginam virginum intellexeris, intra cujus sinum sese monoceros horrendus submisit suumque sibi cornu passus est frangi. S. Thomas Villanovanus, concio IV. in nativ. Domini. Dilectus quasi filius unicornium. Quid filio Dei similius est quam filius unicornium? Captus est ipse amore virginis, et majestatis oblitus, carnis vinculis irretitur. Voyez au surplus Bartholin p. 211.

noux devant la croix. Mais on explique ce tableau comme un symbole de l'abbaye de Fulde, qui fut établie dans une contrée déserte; parce que la licorne doit aimer la solitude. La chasteté la plus pure étoit une des grandes vertus monastiques, et la licorne fut parmi les moines regardée comme symbole de la chasteté; ce qui paroit prouvé par une peinture dans un manuscrit ancien où l'on voit l'abbé Ratgar de Fulde debout dans un édifice, la crosse à la main, et à coté de lui la licorne s'élançant sur un troupeau de brebis, qu'elle met en fuite; par où sont désignés les moines que l'abbé chassa; sans doute à cause des desordres qu'ils avoient commis *).

On reconnoit la licorne encore plus distinctement dans des peintures du XVe siècle, comme symbole religieux et tout à fait conforme aux idées développées ci-dessus. L'animal poursuivi par un chasseur ailé, et se réfugiant dans le giron de la Vierge, est représenté au coin d'enhaut d'un tableau conservé à Aix dans l'évéché et attribue à Réné roi de Naples et comte

*) Boniface vivoit dans le 8e siècle et fut assassiné en 754 par les Frisons payens. On trouve dans une gravure chez Eckhardt Rer. Franciae orientalis I. p. 640. la copie de la crosse en question, et un certain Troandus sculpté en pierre, tenant une licorne entre ses bras. Il vivait à la fin du huitième siècle et fonda un monastere.

de Provence *). Un autre tableau dans la cathédrale de la même ville, représente Marie dans une attitude inclinée, mais non en genuflexion, vis-a-vis de l'ange, dont on ne voit que la tête, un bras et le devant du corps. Entre ces deux est la licorne qui, par un élan, s'est precipitée à genou devant la vierge, dans le giron de laquelle sa tête tombe, la corne débordant à coté; sans doute qu'ici la conception de la vierge est représentée, ainsi que par un troisième tableau à-peuprès du même âge, qui se conserve à la bibliothèque du Grandduc de Weimar **) et sur quelques autres en divers lieux de l'Allemagne ***). L'ange du tableau de Weimar sonne de la trompe et conduit des chiens en laisse; de leur gueule sortent des écriteaux avec les mots: Veritas, Pax, Misericordia, Justitia: l'ange salue la Vierge avec ces mots: Ave gratia plena, Dominus tecum; et au dessus de celle-ci plane le St. Esprit sous la figure d'une colombe.

Mais ces idées religieuses n'empêcherent pas, que dans le blazon, où la licorne et com-

*) Atlas du voyage dans les Provinces du midi de la France par Millin Pl. XLIX au tom. II. p. 345.

**) Curiositeten der physisch-literarisch-artistisch-historischen Vor- und Mitwelt Th. VI. p. 133. Taf. IV. Le lecteur trouvera le groupe principal à la Pl. I. No. 5.

***) Ibid. p. 137.

munement sa tête paroit, on ne désigne aussi par ce symbole la valeur et toutes les vertus guerrieres conjointement avec l'amour de la vertu et l'aversion du vice *). C'est sans doute là la signification des deux licornes qui soutenoient les armes de l'Ecosse sous la maison de Stuart, et peut-être dèja avant elle. L'une en fut reçue l'an 1624 dans les armoiries de la Grande Bretagne, lorsque Jaques premier réunit l'Angleterre à l'Ecosse **).

IX.

Après avoir cité ces exemples concernant des animaux, dont l'ancienne église et le moyen âge se sont servi comme d'emblémes religieux, tournons notre attention vers l'éléphant. L'antiquité en vantoit dèja la force, l'intellegence ***) et différentes facultés morales ****).

*) Speneri Theoria insignium I. p. 238. Haeping de Jure insignium c. 9 omnium virtutum quae militem decent, imaginem facit. Aliis signum est animositatis, amoris in virtutem, vitiorum fugae.

**) Alex. Nisbet Essay on the ancient aud modern use of Armories Lond. 1718 p. 180.

***) On représente encore aujourd' hui aux Indes le dieu de la sagesse, Ganesha, par une tête d'éléphant. Bartholom. a. S. Paulino systema Brahmanium. p. 170 Tab. XXII.

****) Les passages chez les anciens auteurs sont soigneusement recueillis par Hartenfels dans son Elephantographia cu-

Il étoit même regardé comme un animal, qui rendoit un culte à la divinité *), et on lui attribuoit surtout, même jusqu' à nos jours, une chasteté et une pudeur tout à fait extraordinaires chez les animaux **). L'éléphant etoit donc particuliérement propre à représenter ces vertus, dès qu'on vouloit en chercher l'emblème dans la nature animale. Car tout comme le guerrier distingué ne doit pas seulement être vaillant, mais joindre à la valeur l'intelligence & la prudence, de même la pureté des moeurs doit être le principal ornement du guerrier religieux. L'usage d'alors de représenter par des emblémes, usage qui sous ce rapport avoit mis la licorne en liaison avec la Ste Vierge, ne pouvoit avoir rien de chocquant pour le goût et les sentiments

riosa, s. Elephanti descriptio. Erfurti 1715. Consultéz aussi l'article concernant l'éléphant dans l'histoire nat. de Buffon Tom. XXVIII. Cet objet a été discuté sous les rapports historiques et des antiquités, dans Cuperi exercitationes duae de Elephantis in numis obviis. Hagae 1719.

*) Surtout l'éléphant blanc. Les passages se trouvent chez Hartenfels p. 143.

**) Hartenfels p. 189. Il raconte p. 191, que Sisnandus, fils de Hermigild, a choisi par rapport à cela comme symbole un éléphant entouré de fourmis, qu'il tue en ridant sa peau. Mais je ne puis trouver nulle part où et quand ce Sisnandus a vécu. C'étoit apparemment un roi des Visigots d'Espagne, mais à peine connu sous ce nom; dumoins ne l'appelle-t-on pas fils d'Hermegild.

de ces tems, s'il rassembloit dans une même décoration l'image du plus haut idéal de la pureté du sexe personnifié dans la Ste Vierge, et la représentation du plus fort et du plus intelligent des animaux, auquel déja l'opinion générale attribuoit des qualités si rapprochées de vertus humaines, savoir la dévotion & la chasteté. Ajoutons à celà, comme nous en avons dèja parlé au sujet d'une médaille ou d'un ornement que possédoit le Cardinal Bessarion, que l'éléphant suspendu aux nues étoit représenté sur un tertre entouré de la couronne d'épines du Christ, et il sera clair que toute la représentation est symboliquement religieuse. L'Eléphant étoit dèja chez les Romains l'embléme de l'éternité, et se trouve sur des monnoies, avec ou sans la legende AETERNITAS *). Il a sans doute la même signification sur un basrelief de l'an 1539 **) publié depuis peu, où un papillon, symbole de l'immortalité, vole vers lui. Il est aussi probable suivant le dessin de Bircherod ***), qu' en Dannemarc sous les rois Chrétien I & Jean, on attachoit des idées religieuses à l'emblème de l'Eléphant. On voit ainsi, sous

*) Cuper de Elephantis p. 227 suiv.

**) Krause drey Kunsturkunden der Freimaurerei P. 584, Pl. III. fig. 5.

***) De Ordine Elephantino Tab. VII no. 7 ad p. 81.

l'éléphant placé au centre d'une couronne d'épines, trois clous, sans doute ceux de la croix du Christ; les mêmes qui sont joints à la feuille de trefle dans les armoiries du Holstein en mémoire de l'expedition en Palestine du comte Adolphe III dans les années entre 1189-1192.

X.

Revenons maintenant à la confrérie de Roschild, dont le confesseur avoît un Eléphant dans les armoiries assignées à sa charge; nous y chercherons de nouvelles preuves de la liaison de cette confrérie avec l'ordre de l'Eléphant. Nous citerons d'abord une lettre du savant évêque Ove Bilde d'Aarhuus à Jean Friis, chancelier du roi Chrétien III. Celui-ci avoit demandé au premier des éclaircissements sur la *décoration que les seigneurs et rois avoient coutume de distribuer dans ce royaume.*

L'évéque y répondit *):

1. D'avoir entendu dans sa jeunesse, que du tems que le vieux roi Chrêtien fut à Rome, le pape Sixte IV. lui conféra, pour lui & ses successeurs, un ordre in memoriam passionis Domini Salvatoris nostri, pour la fondation

*) La lettre est publiée par Langebek dans la Dänische Bibliothek II p. 106 et se trouve dans les piéces justificatives No. 4.

chrêtienne et mémorable, que le roi avoit faite dans la chapelle des trois rois, en la cathedrale de Roschild.

2. Que le roi pouvoit recevoir dans ce dit ordre des seigneurs, des princes, des chevaliers, des prud-hommes, des dames et demoiselles d'une naissance noble et qui désireroient être reçues dans cet ordre.

3. Que ces personnes pouvoient et devoient porter une décoration; c. a. d. un éléphant dans un champ en forme d'une couronne d'épines sanglante, avec trois clous sanglants in honorem et memoriam passionis Domini Jesu Christi Salvatoris nostri; par quelle raison il leur fut accordé des indulgences, privilèges et exemptions considérables et particulieres.

4. Qu'elles étoient obligées à servir Dieu par des aumônes et des messes en mémoire de sa passion et de sa mort, et par quelques autres observances que Bilde ne pouvoit plus se rappeler; surtout les jours qu'elles vouloient porter leur décoration.

5. Qu'après leur mort, leur décoration devoit être remise à la chapelle de Roschild.

6. Que le roi Jean portoit cette décoration jusqu' à sa mort, même aux jours de fêtes et aux banquets, et la tint en grand honneur et dignité, dont beaucoup de personnes se rappellent.

7. Qu'il reçut dans cet ordre ou cette confrérie le vieux roi Henri (VIII) d'Angleterre et le roi d'Ecosse, son neveu, ainsi que plusieurs envoyés de seigneurs et princes, auxquels il donna l'accolade, et beaucoup de la noblesse et des sénateurs du royaume. Qu'il y reçut aussi des dames et des demoiselles tant de la parenté et des amis de l'évêque Bilde, ainsi que de beaucoup d'autres familles du royaume.
8. Bilde se rappelle fort bien du tems de sa jeunesse, que beaucoups de braves gens, qui étoient armés chevaliers, portoient leur decorations dorées; et que les autres prudhommes, qui n'étoient point armés chevaliers, les porterent non dorées aux jours de fêtes ou à des festins et assemblées solemnelles, ainsi que le peuvent attester plusieurs hommes de considération qui vivent encore et qui pourront se rappeler de l'avoir vu.
9. Les lettres royaux concernant cet ordre doivent se trouver dans les archives; à moins que le roi Chretien (II) ne les aît emportés hors du royaume, ou qu'ils ne soient perdus dans la derniere guerre. Mais peut-être pourroit-on rencontrer ou l'original ou des copies dans les archives de la chapelle.

XI.

Bircherod avoit dèja publié cette lettre dans une traduction latine, avant que *) Langebek la fit imprimer dans la langue originale; et ce premier, ou Hirtzholm, qui redigeoit le manuscrit de celui-ci sur l'histoire de l'ordre, avoit reçu la lettre de Bilde du professeur Thomas Bang, qui, de son coté l'avoit trouvé parmi les manuscrits de sa bibliothéque **) et avoit attesté la copie conforme à l'original ***). Aussi Olaus Worm l'a connu et n'a témoigné aucun doute sur son authenticité ****). On en a cependant élevé plus tard, parceque la lettre n'a été connue que de Bang et de ceux auxquels il

*) De ordine elephantino p. 32.

**) Le jesuite Marquart atteste ceci dans le manuscrit cité plus haut. Il en avoit obtenu une copie, que lui communiqua le professeur Guillaume Lange.

***) Klevenfeld om Elephant-Ordenens Alder dans Suhms Samlinger I. p. 51.

****) Dans la lettre à Stephanius, qui lui avoit communiqué la Lettre de Bilde. Epist. Tom. I. p. 290. Outre le Jesuite Marquart, le fameux antiquaire Anglois Elie Ashmole l'a connu et en a parlé dans son ouvrage sur l'ordre de la Jarrétiere. Elle lui avoit été communiquée par l'ambassadeur du Dannemarc Christophre Lindenow; et il ne témoigne pas le moindre doute sur son authenticité, dont il étoit fort capable de juger sous les rapports de l'histoire et des exantiquités. Les termes dans lesquels il en parle se trouvent chez Bircherod p. 31.

la communiqua, et parce qu'on n'en avoit pas trouvé d'autres copies. En faisant ces objections, on auroit dû songer à ce que cette lettre n'étoit pas un document destiné pour des archives, mais une lettre amicale, et que son importance relative ne fut reconnue que bien longtems après. On a même cru y découvrir des erreurs historiques *).

Des recherches nouvelles et une critique plus exacte ne seront donc pas superflues. Mais il nous faut auparavant considérer quelques circonstances.

D'abord: que Ove Bilde, etant chancelier du roi Jean dans un plus jeune age & pendant qu'il étoit prévôt du chapitre de Vibourg, étoit si avant dans les bonnes graces du roi, que celui-ci exhorta son successeur d'engager Bilde à rester auprès de lui, pourvu qui celui ci voudroit bien y consentir. Ce prélat etoit en outre de la plus ancienne noblesse, et avoit par consequent assez d'occasions d'entendre parler des objets qui regardoient les liaisons et confréries de ce corps. Après la mort du Roi il devint évêque d'Aarhuus en 1515. Sa lettre à Jean Friis,

*) Bircherod p. 34. Opinion du professeur Guillaume Worm sur l'ouvrage de Hirtzholm sur l'Ordre de l'éléphant, dans Langebeks Samlinger om de danske Ridderordener. voyez Suhms Samlinger I. 3. p. 93.

alors chancelier du royaume, doit avoir été écrite après l'avènement au trône de Chrêtien III, peut-être, comme le pense Marquart, l'an 1538; ainsi dans un tems où Ove Bilde étoit encore dans toute sa vigueur. Il ne décéda qu'en 1555.

Puis: qu'il n'écrivit point d'après des documents qu'il ne pouvoit pas consulter, comme l'indique la lettre même; ne sachant pas où l'on auroit à les chercher; mais que c'étoit de mémoire, et qu'il en parle comme de choses connues, en s'appuyant du témoignage d'hommes encore pleins de vie.

Enfin que l'idiome est tout-à-fait conforme au langage du tems d'alors; et que le ton simple et naif de cette lettre offre également une garantie de son authenticité.

Mais si tous les manuscrits dont l'existence à été longtems ignorée, devoient être regardés comme contrefaits à moins d'avoir été lus par beaucoup de gens dans des tems antérieurs: où en serions-nous même avec notre litérature classique, avec l'hymne homerique in Cererem, avec le Fronto nouvellement découvert, et avec tant d'autres? La critique aussi peut exagérer ses prétentions, et c'est tout aussi bien le devoir de l'historien de les juger & de les rejeter, si elles sont outrées, que de les admettre si elles

sont analogues aux loix des bonnes recherches historiques.

1. Le premier article de la lettre de Ove Bilde est peut-être celui qui doit exciter le plus de doute. Il y dit: avoir entendu dans sa jeunesse, *que le pape, du tems que Chrêtien I. étoit à Rome, lui conféra pour lui et ses successeurs une décoration pour la confrérie fondée par lui.* Ceci n'est pas tout à fait exacte; car le Roi distribuoit dèja auparavant des colliers, qui etoient la décoration de la confrérie; ce qui est clair par les diplomes donnés à Edouard Giustiani et Geminien, en 1457 *) et par la lettre du roi au prince de Mantoue de l'an 1462 **). Mais Bilde paroît avoir confondu les institutions precédemment fondées ou renouvellées, avec la confirmation papale; et peut-être le pape a-t-il pu ajouter quelque chose à la décoration. C'est là l'opinion de Worm, savoir que la couronne d'épines et les trois clous de la croix étoient ajoutés par le pape ***).

*) Langebeks Samlinger om de danske Ridderord. dans Suhm Samlinger I. 3 cah. p. 100. 101.

**) ibid. p. 102.

***) Dicam quid sentiam: ordinem istum Elephanti ab antecessoribus regibus accepit Christianus. Sed ejus insignia auxit papa corona spinea et aliis de quibus loquitur Avo Bilde. Epist. I. p. 290.

2. *Qu'aussi des dames et des demoiselles nobles pouvoient être membres de cette association,* n'étoit et n'est absolument pas contraire aux institutions et lois de l'église catholique. Quantité de confréries étoient composées de membres des deux sexes. Bien des ordres religieux ont des moines et des religieuses qui suivent la même règle; cet usage a même lieu dans les ordres de chevalerie. Les Templiers avoient ce qu'on appelloit des *soeurs* *); Il en étoit de même des chevaliers de St. Jean et des chevaliers teutoniques, qui avoient aussi des religieuses de leur ordre **). Quoique ces soeurs ne pussent pas observer les devoirs de la chevalerie, elles pouvoient au moins coopérer d'une autre maniére au but de l'ordre, et participer avec les chevaliers dans

*) Statutenbuch des Ordens der Tempelherren p. 113. 409. Regulae Templ. c. 56. et la même dans les retrais de la Maison dou Temple: ch. 52. des serors. Perilleuse chose est compaignie de femme; que le deable ancien par compaignie de femme a degeté plusieurs du droit sentier de paradis. Dames por serors ci en devant ne soient reçues en la maison dou Temple par ices, tres chiers freres, de ce en avant ne conoient acostomer ceste usance, que flor de chastée tous tems aparisse entre nos.

**) Vertot Dissertation sur le Gouvernement de l'Ordre de Malte, dans la dernière partie de son Histoire de Malte p. m. 5.

ce qu'on appelle *communion des bonnes oeuvres*. C'est ainsi que le récit de Hamelmann et de Petersen, auteurs de chroniques allemandes, paroît assez probable: savoir que le roi Chrêtien I. avoit conféré l'Eléphant à la marquise de Mantoue; se servant de l'expression que le roi lui donna *sa société* *). Or les chroniques de ces deux auteurs étant imprimées dans la même année 1599, il est très probable, qu'ils ne se sont pas copiés l'un l'autre, mais qu'ils ont puisé dans une même source. Il est cependant possible que les soeurs de la confrérie danoise n'en aient point porté la décoration tout-à-fait comme les frères; et je n'ai rien à dire contre l'opinion du jesuite Marquart, qu'elles n'ont pas eu le collier avec l'Eléphant, mais seulement la couronne d'épines et les trois clous, ou l'image de la Ste Vierge.

3. L'assertion de Bilde: *que le roi Jean a porté la décoration de la confrérie;* a été revoquée en doute, parcequ'il ne doit pas avoir été membre de cette confrérie, mais d'une autre

*) Hamelmanns Oldenburgische Chronik p. 209. Petersens Chronica der Lande Holstein, Stormarn, Ditmarsen und Wagern p. 126. Il conféra, est-il dit dans l'un et l'autre ouvrage, à la marquise *sa société d'or* c. a. d. la décoration. Le même mot se trouve dans la donation de Chrêtien I. et dans la lettre de l'évêque Bilde.

2. *Qu'aussi des dames et des dem*
pouvoient être membres de
n'étoit et n'est absolum
aux institutions et lois
Quantité de confréri
membres des deu
religieux ont
qui suivent l
lieu dans l ...es mon
pliers ...r aucune conseque
Il en ...ncontrons tant de monnoies des
...ngleterre, successeurs d'Edouard III fondateur de l'ordre de la jarretiere, avec leur portrait sans la decoration de cet ordre. Mais nous n'avons pas même besoin de recourir a de tels raisonnements, pouvant produire une preuve tout-à-fait décisive. C'est la pierre sepulcrale du roi, conservée dans l'eglise cathédrale d'Odensé, ou l'on voit son image, portant en sautoir un collier composé d'éléphants et de figures, dont je parlerai tout de suite. La médaille attachée à ce collier, représente la Ste Vierge avec l'enfant Jesus dans ses bras; et au dessous d'elle on voit une autre, dont le trait est un peu effacé par le tems, mais qui pourroit bien representer les

*) Klevenfeldt dans Suhms Samlinger I. 1. p. 50.

...ui défendit aux Anglois le com-
...Dannemarc et l'Islande excepté
...t de cette île, fut revo-
...re nous apprend que le
...étoit le fidèle ami du
...aussi souvent que
...es conseils et de
...erres mariti-
...s lorsq... ...e maniére
...erons **). Néan... appuyé
trop hazarder en les prenant pour des croix, d'in-
On sait combien leur forme varie en blason; ...i
et ce qui paroît surtout digne d'attention,
c'est, que ces croix se terminent par en bas en forme d'ancre. Car on rencontre une forme à peu près pareille sur diverses médailles byzantines, qu'autrefois l'on a rejetté parmi les incertaines du tems de l'empereur Jean Zimisces au X[e] siecle, mais qu'on est aprésent d'accord à attribuer aux empereurs latins de Constantinople, depuis qu'on les a trouvées sur les médailles de Baudouin I. Et ces croix n'ayant été en usage à Constantinople que pendant le XIII[e] siècle sous cette dinastie la-

*) Voyez la planche III ou le portrait du roi est exactement copié.

**) Voyez ci dessus à la page 34. et piéces justificat. no. 5.

tine, pourroient bien venir à l'appui de ce que nous avons avancé sur l'antiquité de la confrérie de Roschild, savoir, qu'elle est de beaucoup anterieure à l'avénement au trône de la maison d'Oldenbourg; de sorte qu'elle a pu emprunter de l'Orient, non seulement l'éléphant, mais aussi la forme de la croix *).

4. Aucun témoignage exprès n'est venu à ma connoissance sur ce que le roi Jean *aît envoyé la décoration de l'Eléphant a Henri VIII d'Angleterre et à son neveu Jacques d'Ecosse* **); mais bien des notices sur l'amitié et la bonne intelligence entre lui et ces deux rois. Mylord Herbert de Cherbury raconte, que Henri VIII conclut un traité de commerce avec le roi Jean en 1510, ensuite du lequel un statut de

*) Voyez la vignette du titre des mélanges de numismatique et d'histoire par N. D. Marchant. Paris et Metz 1818. La même médaille se trouve au cabinet Imperial de Vienne et dans ma collection.

**) Les noms de ces rois se trouvent aussi dans le vieux catalogue des chevaliers de l'Eléphant dans les archives royales de l'ordre, cité ci-dessus; et Elie Ashmole les nomme dans l'extrait qu'il donne de la lettre, sans montrer le moindre doute de son authenticité, ce qu'il auroit sans doute fait, lui qui connoissoit l'histoire d'Angleterre et d'Ecosse si particulierement, si le contraire lui eût été connu, ou qu'il eût eu des doutes là-dessus.

l'an 1419, qui défendit aux Anglois le commerce avec le Dannemarc et l'Islande excepté dans un seul port de cette île, fut revoqué *). Et l'histoire nous apprend que le roi Jacques d'Ecosse étoit le fidèle ami du roi Jean; qu'il l'assista, aussi souvent que l'occasion s'en presenta, de ses conseils et de ses secours, surtout dans les guerres maritimes avec la ville de Lubek **). De maniére que ce que Bilde en dit, quoique non appuyé de témoignages exprès, ne contient rien d'inprobable ni d'incroyable, surtout en ce qui concerne le roi d'Ecosse: puisque la confrérie de Roschild avoit de plus l'obligation, de prier Dieu et de faire dire la messe dans sa chapelle pour le repos de l'âme des rois defunts du Dannemarc, dont descendoit aussi le roi d'Ecosse par sa mere Marguerite, fille du roi Chrêtien I.

5. *Bilde atteste d'avoir vu dans sa jeunesse que les chevaliers portoient leur décoration dorée, et que les autres personnes qui n'étoient pas chevaliers, la portoient non-dorée.* Il n'est pas extraordinaire dans les ordres de cheva-

*) The life and raign of King Henry the eigth. Lond. 1649 p. 13.

**) Schlegels Geschichte d. Könige v. Dännemark p. 79.

lerie religieuse, que les marques soient differentes selon les differentes classes. Les donats et oblats de l'ordre de Malte portent la croix de St. Antoine, à trois rayons *). La même chose est ordonnée aux donats de l'ordre teutonique **), et aux frères sergeants de l'ordre toscan de St. Etienne ***). Mais cette circonstance atteste aussi que du tems du roi Jean, sinon avant, la confrérie de Roschild commença de prendre la forme d'un ordre de chevalerie. Dans les confréries tous étoient égaux; dans les ordres de chevalerie au contraire on régardoit beaucoup à la naissance. Voila pourquoi les nobles et ceux qui ne jouirent pas de la noblesse y étoient séparés; et malgrè que l'église les reçut sans distinction, les chevaliers et les servants étoient divisés en deux classes. Or, il n'étoit point extraordinaire, que les confréries, quant à leurs usages se rapprochassent des institutions établies dans les ordres de chevalerie. Cela étoit fort naturel, parceque beaucoup de chevaliers d'une haute naissance étoient

*) Statutum Magni Magistri Claudii de la Sangle, dans Statuta Hospit. Hierusal. Tit. II. St. 36.

**) Duellii Miscellanea Lib. II. c. 25.

***) Statuti dell' Ordine dei Cavallieri di S. Stefano Tit. II. c. 12. p. m. 127.

membres de pareilles confréries; ou que même celles-ci n'étoient composées que de chevaliers. Nous trouvons la plus ancienne société de cette espéce en Espagne; où il en fut fondé l'an 1245 à Andujar en l'honneur de la Ste Vierge et de son fils, et pour la défense de la frontiére contre les Sarazins. Le supérieur de la confrérie étoit le commandeur des Templiers de la dite ville; et une des loix de cette société portoit que tous ses membres devoient être nobles de naissance *). Cette institution trouva dans la suite beaucoup d'imitateurs **).

6. C'est à celà que l'on peut encore reférer l'assertion de Bilde *que le roi créa chevaliers les envoyés de bien des princes et seigneurs, lors qu'il les reçut dans cet ordre et cette confrérie.* Ceci prouve qu'il envisageoit sa confrérie comme un ordre de chevalerie et qu'il voulut qu'on la prît pour tel. Il s'en suit que ceux qui étoient dèja chevaliers, n'étoient

*) Campomanes Dissertaciones del Orden de los Templarios p. 46. 47. le nom entier de cette confrérie étoit: la confradria de S. Maria de los hijos d'algo de la ciudad de Andujar.

**) Honoré de Ste Marie Dissertation sur la Chevalerie ancienne et moderne p. 196.

plus reçus chevaliers de rechef, puisqu'un tel acte selon les idées reçues ne pouvoit être repeté, non plus que l'ordination éclésiastique.

Il faut enfin faire attention à ce que la lettre de Bilde fut écrite en rèponse à la demande du chancelier du royaume Jean Friis; savoir: *ce qu'il en étoit de cette décoration que les seigneurs et rois de ce royaume avoient coutûme de conférer, et s'il en existoient quelques actes ou titres.* Le chancelier du Dannemarc devoit donc savoir, qu'une telle décoration eût existée, et qu'elle avoit été conférée par *des seigneurs et rois;* et non par un *seul* roi danois. Mais il résulte de la question que ceci n'avoit pas eu lieu pendant un nombre d'années, non pas au moins sous Frederic I. et Chrêtien III. Voila pourquoi il s'adresse à l'ancien chancelier, qui en même tems étoit le plus savant et le plus modéré des prélats catholiques; celui qui étoit en bonne intelligence avec le gouvernement et avec les amis de la réformation, et que Friis pouvoit supposer capable de donner les meilleurs renseignements, tant par sa noblesse que par ses dignités.

XII.

On ne sera plus ètonné de trouver dans l'histoire de Chrêtien I., que ce roi aît distribué des colliers. Nous voyons qu'il a distingué en 1457 un noble génois Edouard Giustiniani et un chevalier Geminien de Trevise *) qui etoit son envoyé on ne sait pas où, par cette marque de sa faveur, *par la quelle*, dit-il dans la lettre à Géminien, *Nous avons coutume d'orner nos épaules convenablement à la gloire de nôtre majesté, et d'en orner des chevaliers et des gentilshommes comme d'une marque de nôtre grandeur* **). Mais ce qui est remarquable, et indique quelque chose de plus qu'une simple marque de faveur, c'est que les étrangers qui obtenoient ce collier, devoient auparavant rendre hommage au roi; c'est ce que dit expressement l'évêque Marcelle de Skalholt ***) chancelier du roi, d'Edouard Giusti-

*) Suhm Samlinger I. 3. p. 100. 101.

**) Quâ (torque) collum nostrum regium et humeros nostros circumambire pro nostrae majestatis gloria solemus, et milites et nobiles ac generosos in signum nostrae magnificentiae decoramus.

***) Voyez concernant ce prélat, qui portoit quelque tems le titre d'Archévêque de Drontheim, à laquelle dignité le roi l'avoit fait élire, Finni Johannei Hist. eccles. Is-

niani, qu'il reçut au nom du roi dans la confrérie dont celui-ci devoit en outre s'obliger à suivre les lois *). Maintenant on peut d'autant mieux comprendre quel étoit ce collier, que le roi confera au prince Franco-Frederic **), fils ainé du marquis Louis III. Gonzague de Mantoue, qni étoit si proche parent du roi par son épouse Barbe, soeur de la reine Dorothée de Dannemarc. Nous avons encore la lettre du roi du 1 Dec. 1462, qui accompagna le collier ***). Ce ne pouvoit pas être un simple collier de faveur, puisque le prince étoit l'héritier d'un souverain: mais c'étoit celui de la confrérie dans laquelle il fut reçu, étant un

landiae II. p. 341. 478. et la dissertation de Werlauf pour servir à l'histoire de Chrétien I. 2 fölg. où les disputes qui eurent lieu à cette occasion, sont raccontées en détail.

*) Nos vero, dit l'évêque — de jussu regalis magnificentiae dictum Eduardum coram nobis reverenter prostratum, praestito prius manuali fidelitatis Domino regi et suis sedibus (lisèz hæredibus) jurejurando (en touchant dans la main) et de observandis institutis ad illam fraternitatem decretis, voto praemisso, torque praedicta de manibus nostris insignivimus et collo ac humeris suis circumdedimus. Suhm I. c. p. 100.

**) Ce prince n'étoit communement connu qne sous le nom de Frédéric. Il étoit né l'an 1439. et parvint au gouvernemeut en 1478. voyez l'art de vérifier les dates Tom. V. p. 202.

***) Suhm p. 102.

proche parent de la maison royale, pour réunir ses prieres à celles des autres pour le salut de l'âme de leurs aïeux. Le Roi confera plus tard à son retour de Rome, en 1472 *), au Marquis

*) Le pape donna au roi à Rome la rose d'or, ce qui de ces tems étoit regardé comme une faveur distinguée. Elle avoit auparavant été sacrée par le pape, et le Roi la porta, en sortant solemnellement de la Basilique de St. Pierre, dans sa main en grande procession par les rues de Rome, jusqu'au palais du cardinal a Vinculis S. Petri où il avoit été invité à une fête. Hvitfeld I. p. 942. Hamelmann Oldenburg. Chronik p. 207. Les auteurs italiens n'en parlent pas, non pas même Carlo Cartari dans son livre: la rosa d'oro pontificia, racconte istorico. Roma 1681, dans lequel au reste sont nommés tous les princes aux quels le pape a fait ce présent. On en a un autre témoignage au chateau de Gottorf, où tout cet acte est peint par v. Ovens dans l'appartement de la reine. Sous le trône du pape se trouvent les vers suivants que S. A. S. le landgrave Charles de Hesse m'a communiqués

Zu Rom dem König es wohl ging;	(le roi se trouvoit bien à Rome,
Vom Pabst die güldne Ros' empfing,	(il reçut du pape la rose d'or,
die ihm Eugenius verehrte,	(que lui donna Eugéne.
und dadurch gross Geheimniss lehrte.	(et par là lui apprit de grands secrets.

La peinture est apparemment de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du dernier. Le nom du pape est inexact, c'etoit Sixte IV., qui occupoit dans ce tems, la chaire papale. Les grands secrêts dont il est parlé dans ces vers, sont l'explication mystique de la rose. Nous apprenons à connoître celle-ci par le sermon in Domi-

Louis III, pere du susdit, *sa toison d'or; l'Eléphant,* comme dit Hvitfeldt *). Par ces mots on met visiblement l'éléphant dans une même classe avec l'ordre de la toison d'or. Les auteurs italiens n'en font aucune mention, et ne parlent que du voyage du roi à Rome. Je n'ai pas même pu trouver la moindre chose sur sa visite à Mantoue dans l'histoire de cette ville. Cependant l'art de vérifier les dates parle de la visite du roi à Mantoue comme d'un bruit, et sans en fixer l'époque **). Les archives de Mantoue, si elles existent encore, pourroient apparemment donner des éclaireissemens suffisants sur le sejour du roi, et peut-être aussi sur le présent qu'il fit au marquis.

nica Laetare, seu de rosa, du pape Innocent III. qui mourut 1216. qu'ainsi que la rose contient trois choses: l'or dont elle est faite, le musc et le baume dont elle est remplie; elle désigne par là le Christ et ses trois substances; savoir sa nature humaine inalterée, représentée par l'or, son âme toute-vertueuse, exprimée par le musc, et sa déïté dont le baume est l'image. — Cartari donne plusieurs autres explications mystiques tirées d'auteurs plus récens, dans le livre cité p. 30 et suiv.

*) Chronique du Dannemarc p. 943. Il est nomme dans le vieux catalogue susmentionné des chevaliers de l'Eléphant.

**) Tome V. p. 202. On parle aussi d'un visite, qu'il (le marquis Louis III) reçut de l'empereur Frédéric III et de Christiern I roi de Dannemarc, mais sans en marquer la date.

La lettre d'Ove Bilde atteste que le roi Jean conféra l'Eléphant aux envoyés de beaucoup de rois et de princes qu'il fit chevaliers, demême qu'aux rois d'Angleterre et d'Ecosse, &c. Mais je ne veux pas m'en rapporter aux accolades qu'il donna à l'occasion de son sacre en 1483 dont parle Hvitfeld *) parceque cet auteur ne dit pas expressement que l'Eléphant fut donné en même tems; malgré que cet acte eût dû être très-solennel, puisque la nouvelle en a probablement porté le comte Rebolledo, ambassadeur d'Espagne près de Fréderic III, à prendre le roi Jean pour fondateur de l'Ordre **).

*) Pag. 974. Sans cela on pourroit peut-être croire qu'un Mr. Dirck van Reynden, seigneur de Hemmen, des Pais-Bas, qui est nommé dans la vieille liste qui se trouve aux Archives des Ordres royaux, et dont le portrait avec la date 1494. existe dans le cabinet de curiosités, eut reçu à cette occasion l'Eléphant. Car il est représenté avec le collier d'éléphant auquel un éléphant est attaché. Voyez Bircherod planche IV. p. 27. L'envoyé Klingenberg doit avoir acheté ce portrait en Hollande. Mais quoique la peinture en elle même puisse être ancienne, le collier, ne l'est pas puisque suivant l'examen que feu Mr. le comte J. G. Moltke, ministre d'état et chancelier des ordres en a fait faire, il y a été ajouté par une main plus récente. Il y a même quelque lieu de douter de l'antiquite de la peinture même.

**) Il parle de l'Ordre de l'Eléphant dans sa forme ancienne et moderne, dans ses selvas Danicas, cap XI. (Ocios

Les notices nous manquent depuis le tems de Chrêtien II. Car nous n'osons mettre l'éléphant duquel il n'y est fait aucune mention *), en rapport avec les accolades qu'il donna après son sacre à Stokholm l'an 1520, non plus que celles de son pere Jean, dont nous venons de parler; quoiqu'il paroisse qu' Olaus Worm ait pensé à l'éléphant **).

Le roi même ne paroît pas même avoir porté l'Eléphant, du moins pas à l'ordinaire,

del conde Don Bernardino de Rebolledo. Madrid 1778). Tom. I. p. 430.

Es tradicion, que instituyó la Orden (e. a. d. le Roi Jean)
(imitando las otras Militantes)
de la Virgen Maria,
en que de una cadena de elefantes,
que de la castidad simbolo hacia,
el simulacro Virginal pendia;
de que ya (du tems de Frédéric III) no hay memoria,
Ni facilmente nos la de la historia:
porque la novedad (le dogme, lutherien) siempre triumfante
en siglo de opiniones perturbado,
la catena y la imagen ha trocado
por solo un elefante.

*) I me faut cependant dire que dans la liste mentionné des chevaliers de l'Eléphant, on trouve: Mr. Mogens Gyldenstiern de Stiernholm reçnt l'accolade du roi Chrètien II à Stokholm et mourut à Copenhague l'an 1569 le 8 d'Octobre.

**) Epist. ad. Jo. Cabelovium Tom. p. 402.

mais bien la toison d'or; peut être parcequ'il n'étoit point ami du clergé et n'aimoit pas par cette raison les confréries qui étoient dans une liaison si étroite avec l'église. Il a donc sans doute été par erreur si des peintres plus recents lui ont donné l'Eléphant sur la poitrine*). On sait au reste que le roi prit une grande partie des archives du royaume avec lui dans sa fuite en Hollande. Il faudroit y faire des recherches, si toute fois il pourroit encore y avoi licu d'en faire ce qui pourtant est très douteux, puisque toute la peine qu'on s'est donnée a été inutile jusqu' à présent.

On ne trouve absolument point de traces de l'Eléphant sous Frédéric I & Chrêtien III. Apparement puisque la forme de la decoration en ces tems, l'image de la Vierge pendant à un collier composé d'Eléphants & de croix, étoit la cause que ces deux rois n'en distribuoient pas, et qu'ils ne maintenoient pas non plus l'ancienne confrérie de Roschild, dont la plûpart des membres décèderent sans doute sous ces deux regnes. Car la Réformation avoit de bonne heure trouvé des adhérants dans cette ville; & même les chanoines du chapitre de la

*) Voyez p. e. son portrait dans l'histoire de la maison d'Oldenbourg par Schlegel.

cathedrale se montroient très modérés *) quoique'attachés à l'ancienne doctrine. Il n'est donc pas à supposer que, depuis que la réformation eût été parfaitement introduite, ils eûssent favorisé la confrérie, ou lui eûssent permis de tenir des assemblés dans sa chapelle, à quoi les habitans de Roschild zélés Luthériens n'auroient certainement pas été indifférents.

On peut neanmoins considérer la question du chancelier Jean Friis à l'évêque Bilde, comme un indice de ce que Chrêtien III, après que la doctrine évangelique eût été affermie par la diéte à Copenhague l'an 1536, par le couronnement du roi et l'ordination des nouveaux évêques ainsi que par la réforme de l'université, que Chrêtien III, disje, ait songé à renouveller la confrérie selon les principes du luthéranisme; et que la noblesse desiroit une marque d'honneur, telle qu'il en existoit dans les autres états. Cependant nous n'en trouvons rien dans les auteurs contemporains; et ce n'est que sous Frédéric II que l'Eléphant reparoit de nouveau. On le voit pour la premiere fois sur les monnoies de ce roi de l'an 1582, quoique non pendant comme décoration d'ordre sous les armes du Dannemark, mais isolé sur le revers des mon-

*) Voyez danske Reformationshistorie I. S. 598 & suiv.

noies*). De la même maniere se trouve aussi la toison d'or sur le revers des anciennes monnoies du Brabant, longtems après que cet ordre eût été fondé**). Sur celles du XVI[e] siècle au contraire en voit cette décoration pendante sous les armoiries d'Autriche et d'Espagne, ainsi que l'ordre du St. Esprit, fondé en 1578 par Henri III est mis au dessous des armoiries de la France, sur les monnoies de ce Royaume. Nous trouvous ainsi l'éléphant dans la partie superieure d'une tapisserie du même tems qui d'après le dessin de Jean Knieper, représente le Roi Frédérie II. et son fils, le prince royal Chrétien. Preuve certaine que l'Eléphant étoit bien connu en Dannemarc du tems du Roi Frédéric II. On le voit aussi dans une dedicace à Chrêtien IV. devant le quatrième tome du Theatrum Genealogicum de Jerôme Henninges, imprimé à Madebourg en 1598, sur le revers du titre, les armoiries danoises, sous les quelles l'Eléphant pend dans une chaîne; malgrè que les monnoies de ce

*) Det danske Myntværk III. Classe Tab. V.

**) Mieris Histori der Nederlandsche Vorsten 1732. Fol. p. 144, sur les monnoies de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne 1478; tel aussi le briquet seul, sur les monnoies des mêmes princes p. 232. sur une monnoie du même tems que la naissance de l'ordre, à coté des armoiries et sur le revers de la même monnoie p. 42 comme aussi sur les monnoies plus modernes.

roi, qui depuis 1590 ont sur le revers un éléphant sur ses pieds, à l'exemple des monnoies de son pere ne commencent que depuis son couronement l'an 1596, à représenter l'ordre conjointement avec les armoiries. Le même roi Frédéric II donna, lorsque les princes de Holstein prirent le fief du Roi à Odensé, l'accolade à Benoit Ahlefeld et au célèbre Henri Ranzau, et leur conféra un éléphant d'or avec une tour *); quoi que l'auteur qui à décrit cet acte d'investiture, n'en dise rien **). George Rosenkrands et Tychon Brahe avoient également reçu l'Eléphant de Frédéric II, sans cependant qu'ils eussent eû le titre de chevaliers ou seigneurs, attaché à ceux qui reçurent l'Eléphant. Ces raisons, des quelles un auteur de nos jours appuie son opinion, que l'ordre de l'Eléphant est d'une date plus récente ***), peuvent tout au plus prouver qu'il n'étoit pas encore absolument nécessaire

*) Bircherod a deux fois le portrait de Ranzau, page 20.

**) Guillaume Worm chez Langebek dans Suhms Saml. I. 3, p. 92. Dans la liste des Chevaliers de l'ordre de l'Eléphant il n'y a pas moins de 19 seigneurs nommés comme ayant reçu l'ordre du Roi Frédéric II. Mais la date de leur nomination n'y est pas marquée. On y cherche en vain le nom d'Ahlefeldt.

***) Le Docteur Baden dans sa traduction danoise de l'ouvrage de Bartholin sur l'origine de l'ordre du Dannebrog, p. 56.

d'être chevalier pour porter l'Eléphant, et qu'il y avoit une espece d'état mitoyen entre la société comme confrérie noble, et comme ordre de chevalerie dans l'acception moderne. Mais il n'en suit pas que l'Eléphant ne fût qu'une marque de distinction de cour, comme le prétend cet auteur. Car le roi Jean comment auroit-il pu donner une pareille à des rois et à des princes ses parens et alliés? et comment Olaus Worm *), qui vivoit du tems de Chrêtien IV., auroit-il pu faire une difference entre l'ordre de l'Eléphant au bras armé, institué par ce roi, qu' obtinrent ceux qui s'étoient distingués dans la guerre de Suède en 1616, et *l'ancien ordre danois?*

XIII.

Le même auteur prétend neanmoins que ce ne fut qu' à Colding à l'occasion de l'investiture de Schleswig le 2 Decemb. 1616. que le Roi Chrêtien IV. éléva, en créant des chevaliers, l'Eléphant à une décoration d'ordre; il avance

*) Dans une lettre à Jo. Cabeljav du 5 Janv. 1635. Epist. Tomo I. p. 419. Elephas est albus ab aurea dependens catena, turrim coeruleam pinnatam, rubro tecto insignem dorso gestans inter quatuor adamantes effigiem regis affabre elaboratam ostentantem. A turri coeruleum dependens Peristroma: inter quatuor adamantes cataphracti

même que depuis cette époque on ne peut pas régarder cet ordre avec assurance comme ordre solide et perpetuel, à quoi il ne paroît avoir été élevé que par les lettres royaux de 1634 *). Si ce que nous avons rapporté jusqu'ici, ni même le témoignage de Worm et les anciennes listes des chevaliers de l'Eléphant, qui commençent à être très-exactes sous Chrêtien IV. et ajoutent au nom de chaque chevalier l'année, le mois et le jour de création **) ne suffiroit pas pour prouver l'existence plus ancienne de cet Ordre, j'espere pouvoir y réussir par la citation d'un livre qui, étant d'une date anterieure à celle de 1616, est connu à tous ceux qui sont au fait de l'histoire de l'église, et qui a pour titre: *Deliciae*

brachium strictum ensem vibrans. *Atque hæc sunt insignia prisci ordinis danici.* Novus autem ille brachium tantum ostentat ex catena dependens ..... Hoc nulli nisi qui in bello Svetico se strenue gesserunt anno 1616, sunt exornati. Reliquis quotquot inde ad epuestrem evecti sunt dignitatem, data sunt *prisca illa Elephanti.* Il envoya en même tems à son ami un dessein de l'Eléphant d'après an exemplaire qu'un ami, *Eques hujus ordiuis*, lui avoit communiqué.

*) Ibid. p. 56.

**) Suivant ces listes, le roi conféra l'éléphant le 2 de Novemb 1616 à Colding à 15 seigneurs, puis à Copenhague le 2 Juillet 1632 à 11; et le 4 Octob. 1634 dans la même ville à 12, en tout à 38 seigneurs.

eqnestrium seu militarium ordinum, et eorumdem origines, statuta, symbola et insignia iconibus additis genuinis, studio et iudustria Francisci Mennenii Antverpiensis. Dans l'édition de Cologne de 1613, mais qui n'est pas la premiere édition se trouve à la page 149: *Ordo Æquitum S. Mariæ, s. Elephanti in Regno Daniae.* Le lecteur trouvera parmi les piéces justificatives No. 5 ce que l'auteur en sait; Je ne fais que remarquer ici: que l'ordre de l'Eléphant est nommé parmi tous les autres ordres de chevalerie, et que l'auteur avoue qu'il n'a jusqu'ici pu apprendre à en connoître les lois, et par qui elles ont été données; en ajoutant qu'on regarde le pere du Roi Chrêtien IV. comme fondateur. Mais en examinant la décoration de l'ordre, qu'il nous communique et qu'il décrit: une chaîne d'or composée de croix et d'éléphants avec des tours sur le dos, de laquelle l'image de la mere de Dieu entourée de rayons, et par dessous un cercle d'or avec trois clous et un emblême en lettres, nous trouvons qu'il a dû avoir eû sous ses yeux le collier de l'ordre ou de la confrérie de l'antique forme avant la Réformation. Il a donc connu l'Eléphant comme un ordre existant de son tems;

*) C'est la même qui se trouve Planche I. No. 6.

car des Pays-bas où il vivoit *), jusqu'en Dannemarc le chemin n'étoit pas si long, ni la communication entre ces deux pays si difficile, qu'il n'eut pu en avoir de notices; mais sa connoissance de la décoration de l'ordre paroît venir du séjour de Chrêtien II dans les Pays-bas, et la chaîne de l'ordre qu'il nous décrit a apparemment été dessinée d'apres un de ces colliers qui à cette occasion étoient venus dans ce pays parmi les joyaux du roi.

L'éléphant dans le collier qu'on voit sur la pierre sepulcrale du roi Jean, dans les armoiries de la prêvoté du chapitre de Roschild, sur la décoration décrite par Mennenius, et sur les monnoies de Frédéric II. et Chrêtien IV, porte une tour sur son dos.

On sait que les éléphans étoient ainsi armés du tems des Carthaginois, des Romains, des Grecs et des autres peuples de l'antiquité, et que les tours étoient garnies d'archers. Cependant nous ne trouvons, tant que je sache, aucun antique monument avec cette représentation, si nous en exceptons une mosaïque du moyen âge à Siène, où l'éléphant, la tour sur le dos,

*) Mennens, c'est ainssi qu'on l'appelle en flammand, étoit chanoine à Leer. Jöchers allgemeines Gelehrten Lexicon III. p. 437; en suite il fut Doyen à Anvers.

signifie les armoiries de la ville de Rome *). L'éléphant et la tour n'étoient donc pas nécessairement joints ensemble. Nous essayerons d'en expliquer d'une manière tout aussi satisfaisante la réunion, qui dans ces tems ne pouvoit plus avoir sa raison dans les institutions militaires; et par là nous tâcherons de nous frayer le chemin pour exposer et appuyer de notre mieux les supositions modernes sur l'origine de l'ordre du Dannebrog.

XIV.

C'étoit la coutume du moyen âge, de méner dans les batailles la bannière principale sur un char trainé par des boeufs ou des chevaux. Ce char s'appelloit en italien *Caroccio*, en latin *Carocium;* et son existence, oubliée depuis longtems, et mentionnée seulement dans les ouvrages militaires ou dans l'histoire des guerres de ces tems, est plus connue par le poëme heroi-comique de Tassoni, *la secchia rapita*. La premiere notice de ce char est de l'an 1039, la derniere de l'an 1325. Peut-être étoit-ce l'usage plus fréquent de la cavalerie qui fit sup-

*) Montfaucon Diarium Italicum p. 342. Peut-être que le passage I. Macc. VI. 37. où un pareil éléphant avec une tour est décrit, à pû occasionner une telle représentation, dans ces tems où on ne lisoit présque pas les auteurs classiques.

primer cette coutume qu'on attribue, suivant le témoignage d'Arnulfe de Milan, généralement à l'archévèque Geribert de Milan *). Le caroccio étoit un char très solide teint en rouge, sur quatre roues, trainé par quatre paires de boeufs, couverts jusqu'aux pieds de drap rouge. Au milieu du char s'élevoit une perche très haute teinte en rouge, terminée par un globe doré, sous lequel flottoit l'étendard entre deux voiles blancs. Un crucifix étoit attaché sous la bannière au milieu de la perche. Sur le devant du char l'on plaçoit quelquesuns des plus vaillants soldats, sur l'arriére les trompettes. Au centre on célebroit le saint office avant d'aller à l'ennemi, et quelque fois le prêtre restoit sur le char. Celui-ci sortoit en pompe de la ville, et conduisoit l'armée comme l'arche de l'alliance conduisoit les tribus d'Israel **). Le combat

*) Arnulfi Historia Mediolanensis Lib. II. dans Muratori Scriptores Rer. Italicar. IV. p. 18.

**) Le carroccio n'étoit cependant pas toujours tellement orné. Le principal étoit la perche de laquelle flottoit la bannière. Quelque fois elle étoit garnie d'une cloche. On trouve une gravure et des descriptions de la figure d'un tel char dans Graevii Thesaurus Ant. Ital. II. p. 193 III. p. 1289. Muratori Antiq. Ital. Tom. II. Dissertatio 26. qui en traite surtout; et Scriptores Rer. Italicar. IX. p. 760. XVIII. p. 106. XX. p. 661. Voyez aussi Simonde histoire des Républiques d'Italie du

étoit souvent le plus opiniâtre autour de ce char sacré. Sa perte étoit considérée comme la plus grande ignominie à laquelle une cité pût étre exposée: falloit-il le rendre à l'ennemi, c'étoit avec une solennité lugubre *). La conquête d'un pareil char etoit le plus grand triomphe, et un caroccio tombé dans le pouvoir d'un peuple ennemi fût parfois conservé comme trophée pendant bien des années. Le conducteur d'un caroccio, homme de condition et armé, s'appeloit *Caroccero;* il avoit sa propre garde composée de l'élite des guerriers les plus vaillants. Une telle garde, de 300 jeunes hommes des premiéres familles de Milan, qui s'étoient unis par serment à défendre jusqu' à la derniere goute de leur sang le char sacré, décida, conjointement avec un semblable corps de 900 hommes, la victoire des Milanais sur l'empereur Frédéric I. en 1176 **); et on voit par le récit que Romuald de

moyen âge I p. 394 où il y en a plusieurs autres citations. On en verra un dessin sur notre planche II.

*) Simonde raconte comment les Milanois remirent pour la premiere fois leur carroccio en 1162 entre les mains de l'empereur Frédéric I. La perche avec la bannière fut baissée devant son trône, et ne fut relevée que lorsque l'empereur en donna l'ordre. II p. 133.

**) Sigonius de Regno Italiae Lib. XIV. p. 330. Simonde II. p. 219. Ces deux corps étoient à cheval.

Salerne nous fait de cette bataille, ce dont on ne pouvoit d'ailleurs guères douter, qu'il y avoit aussi des chevaliers dans cette garde *). L'histoire de Milan nous fournit un exemple semblable. Lorsque à la bataille de Corte nova, que gagna l'empereur Frédéric II. contre cet état l'an 1237, un corps d'élite, nomme gli Forti, (les Vaillants) avoit la garde du char, et combattit si courageusement, que l'empereur ne pût pas vaincre; et que le lendemain l'on trouva le char, que les Milanois dans leur retraite eurent volontairement abondonné, dépouillé de tous ses omemens, parmi les autres chariots **). Il est question de la garde du caroccio de Bologne dans le poéme de Tassoni livre VI stance 27:

Seguono i Garfagnini, e il Re (le roi
Enzius de Sardaigne) sospinto,
Da fatale furor già penetrato,
Dove il caroccio di sue guardie cinto,
Tra l'oltime ordinanze era fermato.

*) Pedites vero Mediolanenses, cum paucis militibus (chevaliers selon la latinité ordinaire du moyen âge) qui circa carucam erant — c. a. d. ceux qui étoient restés près du char, parceque les autres avoient apparemment pris part au combat plus loin du char — simul conglomerati stare coeperunt. Script. Rerum Italicar. VII. p. 215.

**) L'Empereur l'envoya au Sénat et au Peuple Romain. Sa lettre concernant cet envoi se trouve dans Petri de Vineis Epist. L. II. c. 1. Le char fût placé au Capitole. Simonde III. p. 25.

Ce char sacré passa de l'occident à l'orient et fût employé dans les croisades. Nous en trouvons la première notice dans l'histoire de la seconde croisade, où Godefroi Vinisauf le décrit amplement, et ajoute qu'il étoit ferré, et avoit une garde de chevaliers d'élite *). D'aprés son recit, on apporta et conduisit près ce char comme à un asyle les malades, les blessés et les corps morts des guerriers les plus distingués. Il reçut le nom de *Standardum, à stando*, parce qu'il se maintenoit inebranlablement à sa place **). Les orientaux en parlent aussi, mais rarement. Boheddin, Biographe du grand Saladin, raconte que les Sarazins virent une fois un drapeau élèvé, sur un char bien défendu et trainé par des mulets; il étoit si haut qu'il ressembloit à une tour et etoit couvert de drap fin, sur lequel on voyoit des croix rouges ***). Nous ne pouvons

*) Iter Hierosolym. Richardi, chez Gale Scriptor. Anglic. Tom. II. pag. 349. Il ajoute: huic instrumento conservando electorum militum manus solet, praesertim in prelio campestri, deputari.

**) Voyés aussi Ducange Glossarium s. v. Standardum, où d'autres auteurs sont cités, qui se servent du même nom. Il est pareillement décrit dans Hugon Placonis Continuatio Guill. Tyrii, chez Martene et Durand, Collect. Veter. Monumentor. Tom. V. p. 718 et par Ducange dans ses Remarques à Villeharduin. p. 309.

***) Schillers allgemeine Sammlung historischer Mémoiren I Abth. III. Band p. 117, 143.

donc plus nous étonner de trouver le caroccio chez les ordres des chevaliers religieux, surtout chez les Templiers. Car dans les statuts de ceux-ci il est expressément ordonné, que si le convent (à Jerusalem, pour lequel ces statuts ont été rédigés) va en ordre de bataille, le frère auquel on confiera la bannière de l'ordre (le Beauceant) marchera à la tête, et conduira la troupe d'après les ordres du maréchal, et fera porter ou mener la bannière sur un char *). Les mêmes statuts ordonnent que le maréchal s'il prend la bannière, doit commander *cinq* ou *six jusqu'à dix* frères-chevaliers, pour le garder lui même et la bannière. Ces frères devoient alors attaquer de leur mieux l'ennemi autour de la bannière et ne devoient ni se séparer ni s'en éloigner, mais se tenir aussi près qu'ils le pourroient pour voler à sa défense, dès qu'elle seroit en danger **), Et puisque les

*) Statutenbuch der Tempelherren, p. 240. Le texte original des Retrais de la Maison dou Temple porte ainsi: Quant le convent chevauche en route, le confanonier doit aler devant le confanon, et le doit faire porter à un escuier, ou à la guarre, et doit mener la route en tel maniére, come le mareschau commandera.

**) ibid. p. 217. Dans l'Original: Quant le Mareschau veaut prendre le confanon de la part Dieu de la main dou soumareschau, li Soumareschau doit aler au Turcoplier, ce le Mareschau ne le retient: et puis le Mareschau doit commander a cinq ou a fix frères chevaliers, ou jusques a dix frères a garder lui et le confanon; et ces frères doivent grever lor enemis tout entor le confanon

Templiers, ont fait du moins quelques fois usage du caroccio, il n'y a point de doute que ces ordonnances n'aient été en valeur en de pareils cas. On peut donc supposer avec raison, que l'ordre Teutonique, imitant en tout les institutions des Templiers, employa de son coté aussi un pareil char; et en ce cas, son 99[e] statut y est appliquable, étant prèsque mot à mot conforme au statut des Templiers dont nous venons de parler *). Mais s'il en est ainsi, il est aussi facile de présumer que l'ordre de l'Epée, érigé en Livonie en 1198, imitant pareillement les Templiers et étant en rélation intime avec l'ordre Teutonique, même avant sa réunion en 1230 avec ce dernier, ait également adopté un pareil char porte-bannière: ainsi que les Danois, quand même ils ne l'auroient vu en Allemagne **), en

au plus beau que il porront, et ne s'en doivent departir ne esloignier, mais se doivent tenir au plus près que il pourront dou confanon, que se il eust mestier d'aie, que il li puessent aidier.

*) Fratres ad custodiam vexilli deputati non recedant ab illo, sed faciant quidquid melius poterunt in vicino. Mr. le Baron de Wal ne doute absolument pas dans les susmentionnées Recherches sur l'ancienne consitution de l'ordre Teutonique I. p. 119, que les ordonnances des Templiers concernantes la garde du drapeau et la manière dont les chevaliers eussent à le défendre, furent aussi reçues des chevaliers de l'ordre Teutonique.

**) On montroit encore l'an 1698 le caroccio dans l'arsenal de Strasbourg.

Italie, ou en Palestine, ce qui cependant est peu probable, ayent pû apprendre à en connoître l'usage par leurs liaisons avec ces chevaliers.

XV.

Maintenant nous allons lier ces notices historiques à ce qui nous est transmis sur l'origine de l'ordre du Dannebrog. Thomas Bartholin rapporte d'après un vieux parchemin, qui de son tems étoit dans les archives du roi, que le roi Valdemar II. créa chevaliers 35 des chefs qui s'étoient le plus distingués dans la guerre contre les Slaves, la veille du jour de St. Laurent de l'an 1219, par consequent (selon le calcul le plus vraisemblable) quelques jours après la bataille de Wolmar *), et qu'il les décora de colliers d'or, auxquels pendoient des croix blanches. Ce parchemin fait entre autres mention très-honorable d'un Absalon Baelling et d'un Uffo Miles Dan..b..g. Ce dernier mot étoit en partie illisible, parce que le parchemin avoit été endommagé justement à cet endroit **). Au cas que ce document pourroit

*) Nos annalistes sont très-courts au sujet de cette bataille. Petri Olai Annales Danici dans Langebek Scr. Rer. Danicarum I. p. 182. racontent la fable de l'étendard du Danebrog tombè des nues. Mais elle est rapportée à l'an 1218.

**) Bartholin de ord. Danebrog p. 18.

être retrouvé, il ne seroit pas si difficile d'éclaircir cette incertitude; mais il est perdu. Il est suffisamment connû, que de pareils accidents arrivent quelque fois dans les archives; et le manque de ce document après 150 ans revolûs ne nous autorise pas à imputer à l'archiviste Guill. Worm, à Bartholin ou au chancelier du royaume le comte de Griffenfeld de l'avoir faussement supposè. En ce cas ils n'auroient pas donné seulement ce qu'ils disent y avoir lû; mais ou le document entier, ou du moins tout le passage dont ils s'appuyent; et même la manière incomplette de leur citation est une preuve indubitable de la loyauté de leur procèdé. Il ne s'agit donc ici que de l'interprètation du mot à moitié effacé Dan..b..g: et je ne vois pas, pourquoi la manière de lire *Miles Daneberg*, ou quelque autre, qu'un de nos litérateurs suppose pouvoir être tout aussi juste *), devroit être la meilleure. Il faut ajouter, que Guillaume Worm mérite d'autant plus de confiance, qu'il n'étoit pas des plus crédules, ni dans son jugement sur les collections de Hirtzholm concernant l'histoire de l'ordre de l'éléphant, ni même dans ses doutes sur la lettre d'Ove Bilde; et que même dans ces

*) Le Docteur Baden dans ses remarques ajoutées à sa traduction de Bartholin p. 47.

doutes il outrepasse la sévérité *). Pourquoi auroit-il pris part à une supercherie qui eût tendu à adjuger à l'ordre de Dannebrog une si haute ancienneté? La quantité des *croix blanches* que distribua le roi, pourroit peut-être exciter de plus grands doutes, non pas à cause de l'email blanc, car que nos ayeux connaissoient l'art de travailler artistement le verre, même dans les tems du paganisme, et encore davantage dans le moyen âge, ne peut pas être révoqué en doute, et peut même être prouvé par des échantillons que l'on conserve dans nos collections d'antiquités; mais plutôt parceque le roi en avoit une si grande provision. Mais peut-être avoit-il, avant de partir pour la guerre, fait ses arrangements pour pouvoir distribuer des récompenses; ou ne les distribua-t-il qu'après son retour? Il est plus important d'examiner les noms des deux chevaliers que le dit document nous a conservé. Nous connoissons dèja par Hvitfeld Absalon Baelling ou Baelg, fils d'Esbern Snare, & neveu de l'archévêque Absalon. Mais du tems qu'écrivoit Bartholin, on ne pouvoit pas encore avoir connoissance d'Uffo. Il est donc d'autant plus important pour l'authenticité du dit parchemin,

*) Il insinue des soupçons que la lettre de Bilde est *suppositum quid.* voy. Suhms Samlinger I. 3. p. 93.

que ce nom a été déterré dans un document que M. Kall a eû des archives du grand duc de Swerin, contenant une obligation, que le roi Waldemar II. donna au comte de Swerin pour la rançon de ses trois fils et des autres ôtages; dans laquelle il nomme un Johannes Friso comme ôtage et un *Ubbo* Friso comme garant. J'avoue volontiers que la preuve n'est pas complette, puis qu'il est possible que du tems de Waldemar II., il y eût plus d'un Ubbo parmi les hommes de marque du royaume. Mais il est également à observer, qu'on nomme un Ubbo; & qu'entre les ans 1219 et 1230, il n'y a pas un si grand laps de tems, que celui, qui du tems de la bataille de Wolmar devoit être dans toute sa vigueur, ne pût encore tres-bien être plein de vie l'an 1230. Qu'il est du reste nommé dans le parchemin perdu en question, *Miles Danebrog*, d'après la manière de lire qui paroit être la plus vraisemblable, avant qu'il fût chevalier, ne combat nullement notre opinion; puisqu'il pouvoit porter ce nom de *miles*, étant un de ceux qui défendoient la bannière; surtout parce qu'on emploie quelques fois *miles* *) de guerriers qui n'étoient point chevaliers. Je suis aprésent l'opinion ingénieuse de Mr. Kall, que *milites Dannebrogici* étoient les gardiens du caroccio. Peut-être

*) Du Cange Glossar. s. v.

recevoient-ils des ornements particuliers: car qu' au moins le guerrier qui étoit assis sur le char et le conduisoit, avoit sa décoration particulière, resulte du recit de Sigonius *). La question de savoir si tous ceux, auxquels on confioit la garde du char, ou seulement quelques uns d'entre eux étoient chevaliers, n'est pas si importante. Mais le conducteur l'étoit sans doute, puisqu'il s'agissoit de la charge honorable de garder la bannière du royaume.

Il s'agit maintenant d'expliquer le nom de Dannebrog. Mr. Kall démontre que les étymologies **) reçues jusqu'ici sont a rejetter, et il ex-

*) De regno italico. Lib. XIV. p. 330.

**) Ce sont les suivantes:

1) les Antiquaires danois ont ordinairement dérivé ce nom du mot *Broget (bigaré)*, parce que c'ètoit une croix rouge dans un champ blanc: explication peu-heureuse puisque la bannière des danois n'en étoit pour cela pas plus bigarée que celles des autres nations.

2) Ihre dérive dans Glossar. Sviogoth. Tom. I. p. 310-12. le nom de *Broca* de *Barochium* au lieu de *Carochium*. Mais il est prouvé que le nom Barochium est faux, et que le char ne fut jamais appellé ainsi.

3) Lagerbring a dans sa Dissertatio de ordinibus Equestribus (Lund 1748) et dans Svea Rikes Historie 2. Deel S. 371, dérivé le nom du mot scandinave *Bragd, Valeur.* Mais quelque belle que puisse être cette dérivation, elle n'est guères admissible, parceque ce mot a un sens équivoque: et quoiqu'il ait conservé dans la langue suédoise la bonne acception, il n'en est pas de

plique le nom de la manière la plus naturelle du mot *Borg* (bourg, château). Les terminaisons *Borg*, *Borch*, *Burch*, dit-il, sont dans leurs composés et dans les noms des villes de la basse Saxe souvent écrites et prononcées *brock*, *brog*; ainsi que le verbe dont elles dérivent, *byrgia*, *fermer*, a aussi été écrit et prononcé *bryggia*. Son diminutiv *byrde* est du moins écrit *brygde* dans les lois de Westrogothie.

Dannebrog, le *bourg* ou la place de sureté *des Danois* signifioit donc le quartier général, c. à. d. l'endroit où se trouvoit le caroccio, non seulement dans les moments de repos, mais aussi dans la melée du combat. Car nous avons vû plus haut, que la place du caroccio étoit derrière la ligne de bataille; ce qui étoit aussi nécessaire, puisque ce char lourd et se mouvant pésamment eût été d'un grand embarras pour les évolutions, et eût été exposé aux plus grands dangers; aussi y transportoit-on les malades, les blessés et les corps des plus vaillants guerriers, tués dans le combat. Or ce n'étoit que dans la marche, lorsque le caroccio étoit à la tête, ou dans le cas que la bataille eût une issue malheureuse, qu'il pouvoit être atta-

même dans la langue Danoise; puisqu'il est employé par les anciens auteurs danois tout aussi souvent pour exprimer une *mauvaise* ruse, qu'une finesse innocente.

qué par l'ennemi; mais alors le combat étoit aussi le plus opiniâtre autour du char. Et puisque la bannière du royaume étoit sans doute confiée aux hommes les plus vaillants de l'armée, il est croyable que des guerriers à l'épreuve n'y ont pas été oubliés, tels qu'étoient ceux de la confrèrie de Wetheman, ci-dessus mentionnée, que le roi employoit aussi en d'autres occasions que sur mer, (comme p. e. lors qu'il mit Wetheman en garnison à Wolgast), C'est donc une opinion fort admissible, que les héros, qui avoient soutenu l'honneur du Dannemarc dans la journée sanglante de Wolmar, aient formé la souche d'une chevalerie qui devoit combattre sous le Dannebrog. Mais il n'étoit pas nécessaire pour cela, qu'ils portassent toujours le nom de *chevaliers du Dannebrog* comme nom d'ordre; car il n'y avoit pas d'autre ordre de chevaliers dans le royaume, dont on eût à les distinguer. Aussi ceux que les rois de Dannemarc armèrent chevaliers dans des tems postérieurs, avoient comme tels leur place assignée au quartier général, où étoit la bannière du royaume; d'où ils étoient députés, pour ainsi dire, aux divers points de l'armée que le général en chef leur assignoit. Et quand même ils n'auroient pas reçu une marque distinctive d'ordre, ce ne seroit pas d'importance; car la poignée de leur

épée avoit du moins, comme toutes les épées de chevaliers du moyen-âge, la forme de la croix, et le Dannebrog avoit été de très-bonne-heure, longtems avant la Dynastie d'Oldenbourg, la bannière sous laquelle tous les chevaliers danois avoient à combattre. Mais que la croix blanche comme marque distinctive de l'ordre aît été si absolument inconnue, ne peut guères être soutenu. Comment le roi Waldemar III. même l'auroit-il donc porté? ce que pourtant on peut admettre comme indubitable, puisque Bartholin raconte, qu'on voyoit cette croix blanche sur le portrait de ce roi *) représenté dans de très-anciennes tapisseries, qui de son tems se trouvoient au château de Copenhague: ce que Bartholin n'auroit pas avancé comme un fait, puisque chacun auroit pû le contredire. Supposé même que ces tapisseries ne fussent pas si anciennes, qu'elles eussent été même faites sous Frédéric II. d'après les cartons du Flammand Jean Knieper, elles sont en tout cas antérieures à l'an 1671; et la croix blanche doit pourtant avoir été fondée sur une tradition, qui mérite aumoins quelque attention. Mais s'il en est ainsi de tout ce qui a été avancé jusqu'ici, il y a aumoins quelques raisons pour considérer l'ordre du Dannebrog, lors-

*) De Ord. Danebr. p. 34.

que Chrêtien V. l'érigea l'an 1671, comme une institution qui n'étoit pas tout à fait nouvelle, mais fondée sur une plus ancienne, que le roi, *qui ne meurt pas,* pouvoit rappeller de l'assoupissement, où elle s'étoit trouvée pendant plusieurs siècles, avec de telles modifications que le besoin des tems rendoit nécessaires ou convenables.

Les caroccio avoient entre autres formes aussi celle d'une tour. Boheddin les décrit ainsi dans la vie de Saladin, et quelques chars de l'Italie avoient une forme à peu près semblable. Or, si les freres-d'armes de Wetheman ont été parmi ceux aux quels on confia la garde du char; s'ils ont continué de former une confrérie à Roschild; si la confrérie de Chrêtien I. est une restauration de celle-ci; il n'est pas si difficile d'expliquer la tour dans les armoiries de la prévôte de Roschild. La tour seule se trouve sur le cimier: dans l'écu même on l'a prise du char et mise selon l'ancienne coutume de guerre sur un éléphant, symbole de la confrérie; et ce symbole signifieroit donc dans son ensemble:

> *La bannière du Dannemarc, c. a. d. sa gloire et son indépendence, sont soutenues par la pureté religieuse et la prudence; les plus belles vertus qui puissent orner un héros chrétien.*

PIÉCES JVSTIFICATIVES.

No. 1.

à la page 21.

Rapport de Saxon sur les frères d'armes de Wetheman. Liv. XIV., pag. 256. édition de Stephanius.

Eo tempore propter incursus, qui a maritimis crebri prædonibus edebantur, apud Roskildiam, Wethemanno autore, piratica cæpit: cujus hæc disciplina, hi mores fuere. Navigia piratæ magis idonea sibi visa, absque possessoris permissu assumendi potestatem habebant, octava acquisitorum parte naulum daturi. Navigationem orsuri, apud sacerdotes præteritæ vitæ piacula deplorabant, eorumque religiosa animadversione puniti, perinde ac statim decessuri, divina altaris libamenta sumebant, cuncta prosperius cessura rati, si rite Deum ante bella placassent. Parvo viactico sumpto, onera & impedimenta vitabant, armatura ac cibo simpliciter contenti, nihilque quod navigationem moraretur, amplexi. Multæ illis vigiliæ, multaque parsimonia erant. Remorum manubriis considendo innixi, somnum carpebant. Quoties propter littora illis navigatio erat, eadem ante speculatoribus perlustranda mandabant, ne quid incompertum forte vel improvisum occurreret. Insulas, ad

quas vento afflarentur, petebant, missis qui loca procellis aversa percurrerent, quod peregrina classis tranquillis soleat portubus delectari. Crebrum eis cum hoste certamen, sed ubique facilis, ac pene incruenta victoria fuit. Prædam ex æquo partiebantur, nec major gubernatoris portio, quam privati remigis erat. Christianos, quos expugnata classe repererant, amictu donatos ad propria dimittebant: tanta eis in conterraneos humanitas erat. Octogenas & binas piraticas puppes varie & vicissim cepere, nunquam ipsi classem viginti duabus frequentioren habentes. Stipendiis defecti, impensas a civibus contrahebant, præmii loco prædæ dimidium recepturis. Hic piraticæ cultus, ut dixi, Roskildiæ cæptus, ab urbis gremio etiam ad agrestes manavit, ab omni ferme Sialandiæ parte subsidia mutuatus. Enimvero angustus primum ac tenuis, magna brevi incrementa contraxit. Sed neque ante redditam terris pacem ulla ex parte remissior fuit.

No. 2.

à la page 35.

Extrait de la lettre de fondation du Roi Chrétien I. pour la Chapelle de la Ste Trinité à Roschild; tirée des archives royales des ordres. Voyez Bircherod. à la page 34.

In Nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti, Amen. Nos Christiernus, Dei gratiâ, Daniæ, Sveciæ, Norvegiæ, Vandalorum, Gothorumque Rex, Dux Slesvici, Comes Holsatiæ, Stormariæ, Oldenburgi & Delmenhorsti, notum omnibus facimus, qvi nunc sunt, aut futuri erunt;

Nos un cum Dilecta nostra Conjuge, Dorothea, eadem gratiâ Dan. Svec. & Norv. Regina etc., Celsissimi Principis ac Domini Marchionis Johannis Brandenburgensis filia etc, Scrutatos fuisse, expendisse & toto corde considerasse hunc fraudulentum mundum esse fragilissimum, & vanitate plenissimum: nec transitoria illa mundi bona posse reqviri, qvæ efficacius Christiano homini in salutis negotio succurrere possunt, qvam qvæ comparamus in hoc mundo & bene vivendo convertimus in Eleemosynas, Deoque offerimus in honorem illius, animarumque nostrarum reqviem. Qvocirca una cum prædicta nostrâ dilectâ Dominâ Capellam a primo fundamento exstruendam curavimus, idque austrum versus penes Cathedralem Roeschildiæ Ecclesiam una cum tribus Altaribus, eamque cum Calicibus, Missalibus, cæterisque ornamentis, qvæ eo spectant, perfecimus SStæ Trinitati, Virgini Mariæ, S. Annæ, B. Birgittæ, S. tribus Regibus, omnibusque Sanctis in cælo honori & gloriæ, Parentibus nostris, Antecessoribus & Successoribus Regibus in Dania, charissimis Liberis nostris cum omnibus Christianis animabus in placidam reqviem. Et volumus, ut sacra in prædicta Capella ad hunc, qvi seqvitur, modum peragantur, etc. (Sequitur enumeratio redituum, quos Rex Canonico & duobus Vicariis largitur, et officiorum quibus in posterum tenebuntur). Præterea orandum erit in prædicta Capella qvatuor statis temporibus & Festis, & in summo Choro pro Nobis, Dilecta nostra, Liberis nostris, Parentibus & Successoribus prô Rege Christophoro, Marchione Johanne, Duce Alfio & pro omnibus, qvi sodalitii nostri tesseram portant & portavêre. Qvo nomine una cum dilecta nostra Conjuge ex Consilio Senatorum nostrorum, ita constitu-

imus, ut qvi fatis concesserit, Ordine nostro donatus, teneri debeat remittere prædictæ Capellæ prædictam societatem una cum 5 Florenis Rhenanis, qvos qvilibet, qvi socius Ordinis declaratus est, tenebitur testamento legare in ministerium Dei & Symmistæ vivendi rationes; & tradetur dicta nostra societas una cum 5 dictis Florenis Comministro nostro Canonico ejusdem Capellæ, qvi mox funeralia proseqvetur cum vigiliis, missa, Choralibus, & dividet 3 illos Florenos inter illos, qvi funeralibus interfuêre, ex consvetudine antiqva, effusis precibus pro nobis, dilecta nostra Conjuge, & eo, qvi fatis concesserat, veluti & pro omnibus aliis, uti antea dictum est. Qvartus Florenus in primis pauperibus tribuetur. Qvintus una cum Ordinis tessera seu torqve reservabitur in Capellæ structuram & ornamentum, cujus rationes, cum opus fuerit, Symmista dabit Episcopo, duobus Capitularibus, qvi Nobis & nostris successoribus, qvomodo sese cum istis rebus habeat, aperient. Qvod *si* vero *Nobis* & nostris Successoribus placuerit, qvasdam Ordinis societates habere, nostræ id erit potestatis, saltem ut eas pleni valoris aurô, argento & pecunia ante redimamus, qvam eas acceperimus. De cætero, si Deus concesserit, ut postea oblationibus aut donationibûs Capella locupletetur, dividentur eæ in qvatuor partes, qvarum prima Capitulo Roeschildiæ, secunda in Capellæ necessaria, tertia iis, qvi serviunt in Capella, qvarta egenis dabitur, etc. Datum in Regia nostra arce Havniæ An. Domini 1464. S. Dionysii die sub sigillis Regiæ nostræ Majestatis & prædictæ nostræ Dominæ, Reverendi Patris Episcopi Roeskildiæ Olai Martini, Reverendi Capituli, Dni Jani Brun Prioris Antvortschoviæ, Dni Torbiörn Bilde, Dni

Olai Lunge, Dni Corwitz, Dni Axelii Lageshon, Dni Johannis Oxe Eqvitum, & Andreæ Jani Judicis Provincialis secretis.

No. 3.

à la page 39.

Diplome du Roi Chrêtien II. par le quel il donne au prévôt du Chapitre de Roschild les armoiries de sa dignité; tiré des archives royales des ordres.

Nos Christiernus Dei gratia hæreditarius Rex Norvegiæ, electus Rex Daniæ & Sveciæ, Dux Slesvici, Holsatiæ, Stormariæ & Dithmarsiæ, Comes in Oldenburg & Delmenhorst omnibus notum facimus, qvod Nos in memoriam fidelitatis & multiplicum officiorum, qvæ ingenuus, & generosus Vir nobis dilectus Magister Dominus Ericus Walchendorf, Præpositus Cathedralis Roeskildiæ, etc. Charissimo Domino Patri nostro Celsissimo Principi & Domino Johanni, Dei gratiâ, Daniæ, Sveciæ, Norvegiæ, Vandalorum, Gothorumque Regi, Duci Slesvici, Stormariæ & Ditmarsiæ, Comiti in Oldenburg & Delmenhorst, veluti & Daniæ & Norvegiæ Regnis in hunc usque diem multis modis exhibuit & præstitit, concesserimus illius nomine, bonâ nostrâ voluntate, singulari favore & gratiâ ducti, qvemadmodum & hisce patentibus literis concedimus, & damus Venerandæ Prælaturæ, Cathedrali Præposituræ Roeskildi ejusque Successoribus Præpositis Cathedralibus in honorem seqventia arma & insignia, scutum & clypeum, utpote deauratum Elephantum cum deaurata arce in dorso

illius in cæruleo plano, qvod continebit varia deaurata lilia, & in galeæ apice arx erit deaurata stans in Corona deaurata, qvibus utentur & obtinebunt in æternum, una cum iis privilegiis terrarum & personarum, qvibus fruuntur cæteræ Prælaturæ in Dania, aut ipse, Majoresque illius Cathedrales Præpositi Roeskildiæ in hunc diem gavisi fuêre. Qvocirca interdictum erit omnibus, qvicunque fuerint, aut esse possunt, Præfectis, præsertim & Ministris nostris, cæterisque prædictis, neutiqvam dilectum nostrum Magistrum Dnum Ericum Walchendorphium ejusque Successores Præpositos Cathedrales Roeskildiæ in æternum, qvoad has immunitates & privilegia, privare, locare, dividere, cogere, ipsi negotium facessere, aut ullo modo irrita hæc facere, sub summa poena, iraque Datum ex arce nostra Aggershuus, Vespere S. Benedicti Abbatis An. post Nativ. Domini Millesimo, Qvingentesimo Octavo sub sigillo nostro.

No. 4.

à la page 67.

Lettre de l'Evêque Ove Bilde au Chancelier Jean Friis sur la confrérie de Roschild; tirée de la Bibliothèque danoise II. p. 106.

Charissime Dne Cancellarie, admodum benevole te certiorem reddimus, fratrem nostrum Æschium Bilde nobis ante aliqvot dies per literas indicasse tuum desiderium, quo a nobis informationem qværis, qvid de illo sodalitii ornamento s. insigni sentiamus, qvod Reges solent hic in regno donare ac conferre, & an peculiaria aliqva regesta, vel literæ de eo relictæ extent, tam ut

qvamcunque notitiam ea de re haberemus, tibi communicaremus. Charissime Dne Cancellarie, a pueritia audivimus & intelleximus, qvod, cum Christianus Senior Rex, cujus animæ, cum omnium fidelium animabus, Deus sit propitius & elemens, Romæ esset, inter alia varia & magna beneficia, qvæ Papa Sixtus hujus nominis IV præstitit & exhibuit prædicto Regi Christiano, obtulerit eidem, ejusque successoribus Regibns Daniæ Ordinem in memoriam Passionis Domini Servatoris nostri: in hujus scilicet Ordinis gratiam Christianus Rex instituit, fundavit, & fecit Christianam atque insignem fundationem in templo Cathedrali Roeschildiæ & sacello suo, qvod nunc vocatur trium Regum, sive Regium sacellum, ut idem sc. Rex posset admittere in eundem Ordinem Principes ac Dominos, Eqvites & generosos viros, Matronas & Virgines qvi nobili erant genere orti, & volebant in Ordinem adsciscì; & ut illi, qvi ejus Ordinis erant, tenerentur gestare illam sodalitatem ac tesseram, qvæ erat facta ad similitudinem Elephanti, una cum corona spinea & tribus sangvineis clavis infra illam confraternitatem in honorem & memoriam Passionis Domini Jesu Christi Salvatoris nostri. Præterea concessit sc. Pontifex ei ac omnibus illis, qvi in Ordinem illum admissi sunt ac suscipere voluerunt prædictam societatem, notabiles ac singulares indulgentias, immunitates ac privilegia. Audivimus qvoque, qvod omnes, qvi in Ordinem illum cooptari volebant, obstricti essent ad præstanda qvædam officia omnipotenti Deo, eleemosynas dandas, & preces in memoriam mortis ac dolorum Christi, nec non ad plures alios articulos servandos, qvorum recordari nunc non possumus, præsertim vero sodalitas sive tessera in Sacello prædicto

Roeschildensi conservaretur ac restitueretur. Rex Johannes eqvidem prædictam Sodalitatem continenter usque ad diem mortis suæ gestavit in omnibus solennitatibus ac conventibus, & in summo eam honore habuit, prout multis notum est. Admisit etiam idem Rex in eundem Ordinem ac fraternitatem Henricum Seniorem Angliæ Regem & Regem Scotiæ suum a sorore Nepotem, & utrique misit prædictam tesseram, qvi etiam eum Ordinem usque ad obitum magnâ amicitiâ & benevolentiâ cum ipso coluerunt. Hunc etiam Ordinem Rex Johannes dedit complurium Principum Legatis, qvos Eqvites creavit, sicut etiam multis Regni Daniæ Senatoribus ac Nobilibus, ut et Matronis Virginibusque quæ ex nobili prosapia essent ortæ, nostris ex affinibus, amicis, aliisque regnicolis. Et bene ex infantia nostra meminimus, multos bonos viros, qui Equites essent, tesseram istam auratam, illos vero bonos viros, qui haud essent Equites, eandem non auratam gestasse *festis diebus*, in conviviis et conventibus; id quod multi clari viri, qui adhuc superstites sunt, se vidisse testabuntur. Qvod qvidem Regi ac domino nostro, Regno, ut et ipsis et universæ Nobilitati magno fuisse honori, cum domi, foris, persuasum nobis habemus. Charissime Dne Cancellarie, bullas sive signatas literas, qvæ de hoc Ordine & instituto editæ sunt, inter regni literas inveniri credimus, nisi forte Rex Christianus II. eas sustulerit, aut evectæ aut amissæ sint in ultimo bello, qvod in regno gestum est: ut de iis diligenter qværatur inter Capellæ prædicta monumenta & Archiva, an ipsæ, verave ipsarum exemplaria ibidem inveniantur.

No. 5.

à la page 95.

à la page 95.

Rélation de François Mennenius sur l'ordre de l'Eléphant; de ses Deliciae equestrium sive militarium ordinum. Colon. Agripp. 1613 *p:* 149.

Est in Dania (quæ veteribus Cymbrica Chersonesus dicta) Ordo militaris Elephanti Equitum, Diuæ Virgini dicatus, quibus pro tessera est torquis aureus ex elephantis, castella tergo ferentibus, & calcaribus, quæ Equitum proprie sunt insignia, interpositis connexus, appensa inferius effigie Dei matris, radiis solaribus circumdatæ, cui rursus orbicellus aureus tribus clauis insignis, certoque litterario emblemate inscriptus, symbola omnia Christianæ pietatis, & Equestris dignitatis annectuntur. Cuius quidem instituti leges & a quo conditas, rescire hactenus non est datum. Vidimus tamen non raro Regum Danorum insignia, (quæ tres leones viridis coloris, Leopardos feciales nuncupant, in campo aureo lacrymis sanguineis, seu cordibus humanis seminato, præferunt) eiusmodi cingulo seu torque, vti hîc exhibemus, exornata, & apud armorum Reges tali facie, inter Principum insignia est reperire. Fecit & nobis copiam aurei nummi Franciscus Bergius vir munditiæ & elegantiæ in omni vita assuetus, & insigni nummorum antiquorum supellectile, aliisque prisci æui monumentis instructus, quo in puluere viri Principes, vti quondam Illustriss. Princeps Carolus Dux Croiius, & Arschotanus & etiamnum nobilissimus vir Nicolaus Roccoxius non tam splendore natalium quam consulari Antuerpiana in vrbe dignitate multisque virtutibus clarissimus

aliique defudant heroes. In cuius nummi antica parte videre licet effigiem moderni Regis Danie cum hąc inscriptione, *Christianus IV. D. G. Dani. Nor. Va. Go. Rex.* præfert enim is in publicis, tabulis Daniæ Noruegiæ Wandalorum & Gothorum Regis titulum, ab altera vero *Dux Slesu. Hols. Storm. & Ditmars. Comes in Olde & Dela.* cui præter tredecim diuersorum regnorum&principatuum imperij Danici expressorum insignia in sunt arma gentilicia, Daniæ cruci, cui Elephas subest, superposita. Similisque alius est nummus eadem serie, etsi mutato ordine, cum elephantis castello onusti symbolo, præferes insignia, ex quibus constat ordinem elephanti non infimo apud Danos loco censeri & parentem dicti Christiani III. eius conditorem asserunt. Huc facit, & cuius Hieronymus Heninges meminit in Theatro suo genealogico. vbi insignia regni Daniæ hoc ordine & collari, quod Elephantem cum castro appensum prætendit, condecorata, Christierno IV. Regi consecrat dedicatque.

No. 6.

à la page 107.

Obligation du Roi Waldemar II. au Comte de Swerin pour la rançnn qu'il avoit promise à ce Prince; tirée des archives royales de l'Ordre.

Waldemarus Rex Daniæ, pro liberatione filiorum suorum, Erici, Abelis et Christophori, Gunzelino Comiti Sucrinensi VII. mille marcas stipulatur.

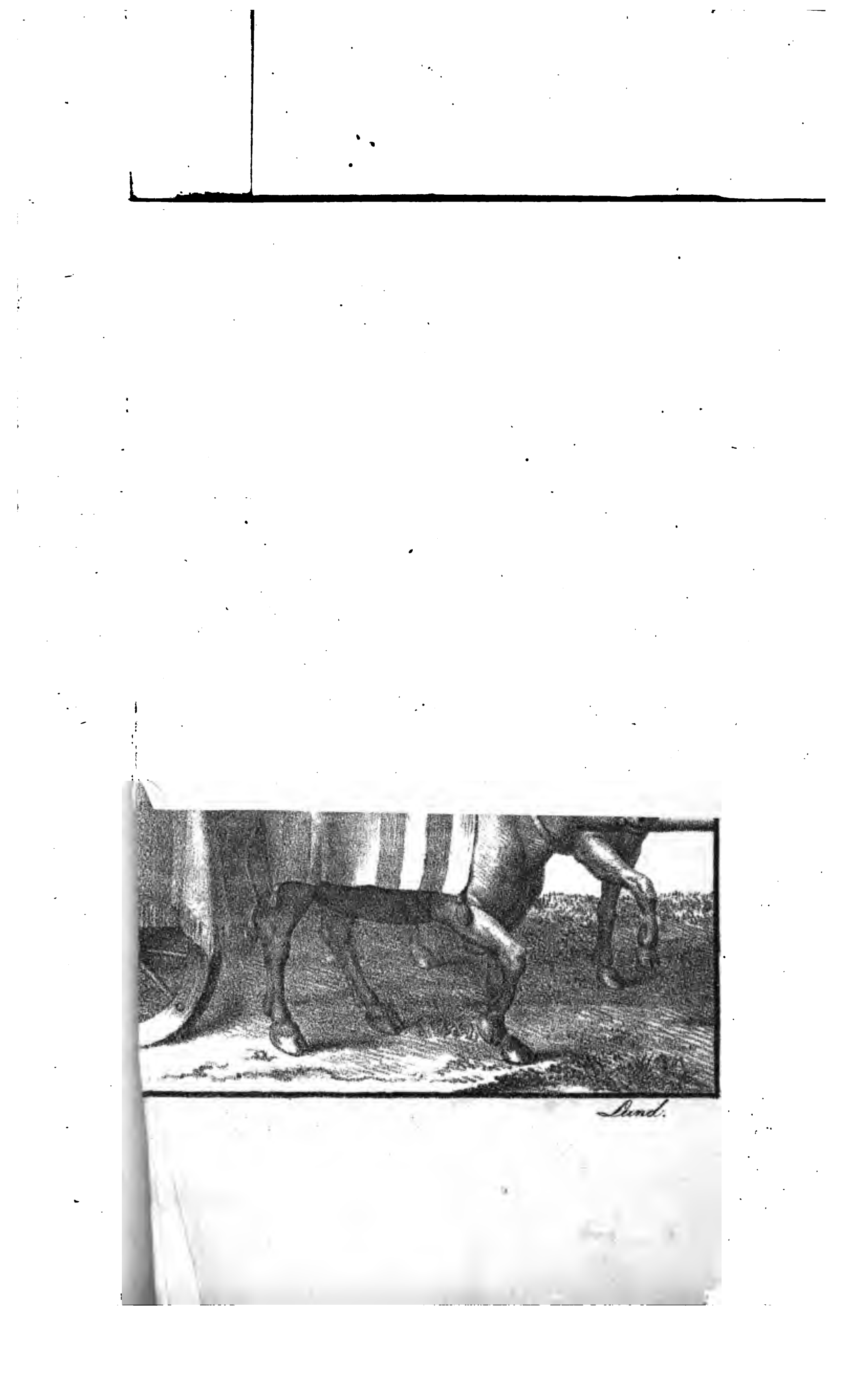
Waldemarus Dei gratia Danorum Slauorumqve Rex universis Christi fidelibus in perpetuum. Notum

sit universis, qvod hec est forma compositionis facta inter nos ex una, et *Guncelinum* comitem de Zwerin et amicos suos ex parta altere, per Dominnm *Albertum* Ducem Saxonie ac Comitem A. de Orlamunde procurata. Nos pro liberatione filiorum nostrorum omnium et obsidium pro nobis obligatorum dabimus Comiti *Gunceliuo* septem milia marcarum argenti, ita quod marca sit pura preter lotonem in pondere Lubicensi, salua tamen conuentione facta pro illis, qui iam pro sua liberatione fideiussores aut obsides posuerunt. De summa autem dicte pecunie in dominica Quasimodogenti qvatuor milia marcarum argenti in *Treuenemunde* sunt soluenda, et ibidem et eodem tempore duo filii nostri, Dux *Ericus* et *Abel,* liberi demittentur, assignandi Domino *Adolpho* Comiti et Domino *Jacobo de Mone,* ita etiam quod filii nostri iam dicti et nuncii et pecunia sint in securo et fideli conductu Domini Ducis Saxonie, et Comites *Adolphi*, et Domini *Borchardi* Burchgravii de Magdeburch, et hominum suorum, usqve qvo pecunia *Goncelino* Comiti aut suis nunciis assignetur, et filii nostri et nuncii in Daciam reducantur. Ad qvindecim vero dies post proximam pentecosten soluende sunt mille marce, que si eodem termino solute non fuerint, fideiussores eiusdem dicte pecunie, videlicet hii, Comes de *Orlamund*, Comes *Ernestus de Glyghen*, Dominus *Jacobus de Mone, Petrus Strangii filius, Trugillus* Dapifer, *Johannes Friso, Tuko Appelgart, Wagen Gunnonis filius, Magnus Vti filius, Nicholaus Nutekroc,* qvidam *Erphordiam,* qvidam *Zwerin* intrabunt, donec dicta pecunia persoluatur. Et eadem pecunia erit in conducto prenotato. In die vero sancti Jacobi solvenda sunt residua duo

milia marcarum, et restituendus est filius noster *Cristoforus*, et obsides omnes pro nobis obligati in eodem conductu prenotato. Et si in prefato termino premissa pecunia soluta non fuerit, sicut predictum est, intrabunt eiusdem pecunie promissores. Filius quoqve Comitis *Nicholai Halandie* omni actioni, si qvam habet in *Zwerin*, coram domino Duce Saxonie renunciabit, et nos sine fraude promisimus, qvod eundem contra *Guncelinum* Comitem de *Zwerin* non iuvabimus, quoniam cum ipso et suis amicis debemus et volumus pacem et compositionem inviolabilem observare. Et ut hec compositio rata maneat et stabilis perseueret, promiserunt una nobiscum. *Waldemarus* Rex iunior et alii nostri filii. *Gerardus* Bremensis Archiepiscopus. Dominus *Otto* Dux de Brunswic. Dominus *Johannes* Brandeburgensis Marchio *A.* Comes de Orlamunde et frater suus. *Ernestus* Comes de Glyghen. Dominus *Nicholaus* Zlesewicensis Episcopus et Cancellarius. Dominus *Jacobus de Mone*. *Petrus Strangi filius*. *Andreas* filius sororis eius. *Tusso* Camerarius. *Gunno Wint Wagen filius Gunnonis*. *Karulo*. *Ubbo Friso*. *Heinligo* Marschalcus. *Scorio* Marschalcus. *Johannes* Marschalcus. *Johannes Friso*. et quam plures alii viri prouidi et honesti. Ad maiorem itaqve huius compositionis et pacis firmitatem presentem appensione nostri sigilli et presentium sigillorum fecimus communici. Actum Sleswig Anno Domini M° CC° XXX. Indictione III.

T:I.

Band.


Lund.

